

Bulletin officiel n° 39 du 23 octobre 2014

Sommaire

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire « tous domaines »

liste du 5-8-2014 - J.O. du 5-8-2014 (NOR : CTNX1416797K)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des sports

liste du 20-8-2014 - J.O. du 20-8-2014 (NOR : CTNX1417697K)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'informatique

liste du 22-8-2014 - J.O. du 22-8-2014 (NOR : CTNX1419323X)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet

liste du 16-9-2014 - J.O. du 16-9-2014 (NOR : CTNX1420450X)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de la biologie

liste du 16-9-2014 - J.O. du 16-9-2014 (NOR : CTNX1420162X)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire du droit et des sciences humaines

liste du 16-9-2014 - J.O. du 16-9-2014 (NOR : CTNX1419591X)

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé des données

Création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale

arrêté du 17-9-2014 - J.O. du 7-10-2014 (NOR : MENE1422047A)

Traitement automatisé des données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la mise à jour des fiches administratives des élèves du second degré par leurs responsables légaux au moyen d'une procédure de téléservice

arrêté du 17-9-2014 - J.O. du 8-10-2014 (NOR : MENE1422049A)

Traitement automatisé des données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant l'inscription des élèves des classes de troisième en classe de seconde dans un lycée au moyen d'une procédure de téléservice

arrêté du 17-9-2014 - J.O. du 7-10-2014 (NOR : MENE1422050A)

Baccalauréat général, série scientifique

Épreuve obligatoire et de spécialité de sciences de l'ingénieur, à compter de la session 2015
note de service n° 2014-131 du 9-10-2014 (NOR : MENE1423299N)

Baccalauréat technologique

Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2015

note de service n° 2014-132 du 13-10-2014 (NOR : MENE1423302N)

Personnels

Formation professionnelle

Création du label « campus des métiers et des qualifications »

décret n° 2014-1100 du 29-9-2014 - J.O. du 1-10-2014 (NOR : MENE1417774D)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours externes, des concours externes spéciaux, des seconds concours internes, des seconds concours internes spéciaux et des troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400559A)

Nomination

Président du jury du concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400515A)

Nomination

Président du jury du concours réservé de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400516A)

Nominations

Présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique et des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés des établissements d'enseignement privés sous contrat correspondants - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400517A)

Nomination

Président du jury du concours réservé de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive et du concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400518A)

Nominations

Présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général et des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400519A)

Nominations

Présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel et des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400520A)

Nominations

Présidents des jurys des concours externes, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400521A)

Nominations

Présidents des jurys des concours externes, des troisièmes concours et des concours internes du Capes ainsi que des concours correspondants du Cafep, du troisième Cafep et du CAER - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400522A)

Nominations

Présidents des jurys des concours externes et internes du Capet ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400523A)

Nominations

Présidents des jurys des concours externes et internes du CAPLP ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400524A)

Nominations

Présidents des jurys du concours externe du Capeps et Cafep correspondant et du concours interne du Capeps et CAER - session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400525A)

Nominations

Présidents des jurys des concours externe et interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400526A)

Nominations

Président des jurys des concours externe et interne de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues (Cop) à la session 2015
arrêté du 29-9-2014 (NOR : MENH1400527A)

Nominations

Membres du jury de la classe toilettage animalier de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 30-9-2014 (NOR : MENE1400501S)

Nominations

Présidents de jury de divers concours de recrutement et d'un examen professionnel d'avancement de grade dans certains corps de personnels administratifs, sociaux et de santé, au titre de l'année 2015
arrêté du 30-9-2014 (NOR : MENH1400508A)

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire « tous domaines »

NOR : CTNX1416797K

liste du 5-8-2014 - J.O. du 5-8-2014

MENESR - MCC

production participative

Domaine : Tous domaines.

Définition : Mode de réalisation d'un projet ou d'un produit faisant appel aux contributions d'un grand nombre de personnes, généralement des internautes.

Note :

1. On peut, par exemple, recourir à la production participative pour concevoir un logiciel ou pour élaborer une encyclopédie.

2. On trouve aussi l'expression « production collaborative ».

Équivalent étranger : crowdsourcing.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des sports

NOR : CTNX1417697K

liste du 20-8-2014 - J.O. du 20-8-2014

MENESR - MCC

I - Termes et définitions

art du déplacement

Abréviation : ADD.

Domaine : Sports/Sports de rue.

Définition : Discipline acrobatique qui consiste à franchir successivement divers obstacles urbains ou naturels, avec aisance et rapidité, sans l'aide d'aucun matériel.

Note : L'art du déplacement donne lieu à des parcours combinant des sauts, de l'escalade et des figures.

Équivalent étranger : free running, free-running, parkour.

chaussures à roulettes

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports de rue.

Définition : Chaussures équipées d'une ou de plusieurs roulettes incorporées à la semelle.

Note : « Heelys » et « Pliws », qui sont des noms de marque, ne doivent pas être employés.

Équivalent étranger : roller shoes.

danse à la barre verticale

Forme abrégée : barre verticale.

Domaine : Sports/Danse.

Définition : Pratique sportive qui consiste à enchaîner des exercices de danse acrobatique en prenant appui sur une barre verticale fixe.

Équivalent étranger : pole dance, pole dancing.

échasses urbaines

Domaine : Sports/Sports de rue.

Définition : Échasses à ressort mécanique ou pneumatique qui permettent d'effectuer des sauts, des courses et des acrobaties ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser de telles échasses.

Équivalent étranger : flyjumper, flyjumping (pratique), jumping stilts, powerbocking (pratique), urban stilts.

entraînement fractionné

Forme abrégée : fractionné, n.m.

Domaine : Sports.

Définition : Méthode d'entraînement qui alterne des phases d'effort et des phases de récupération.

Équivalent étranger : interval training (IT).

équilibre sur sangle

Domaine : Sports/Sports de rue.

Synonyme : funambulisme sur sangle.

Définition : Funambulisme pratiqué sans accessoire sur une sangle souple.

Note : Les termes slack et slackline, empruntés de l'anglais, sont à proscrire.

Équivalent étranger : slacklining.

étrier à roulettes

Domaine : Sports/Sports de glisse-Sports de rue.

Définition : Étrier muni de roulettes qu'on peut fixer à la chaussure.

Équivalent étranger : street glider.

finisseur, -euse, n.

Domaine : Sports/Course.

Définition : Personne qui, dans une course d'endurance de pleine nature, franchit la ligne d'arrivée dans le temps

imparti.

Voir aussi : course de pleine nature.

Équivalent étranger : finisher.

hockey sur parquet

Domaine : Sports.

Définition : Sport dérivé du hockey sur glace, qui se joue avec une balle légère, en chaussons et sur un parquet.

Équivalent étranger : floorball, unihockey.

luge à réaction

Domaine : Sports/Sports de glisse.

Définition : Luge de route équipée d'un réacteur ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser une telle luge.

Voir aussi : luge de route.

Équivalent étranger : rocket luge (pratique), rocket-powered luge (pratique), rocket-powered luge board.

luge de route

Domaine : Sports/Sports de glisse.

Synonyme : luge de rue.

Définition : Planche à roulettes munie de poignées et de cale-pieds, qui permet de dévaler des chaussées en position allongée ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser une telle planche.

Voir aussi : planche à roulettes.

Équivalent étranger : street luge (pratique), street luge board.

marche aquatique

Domaine : Sports/Sports nautiques.

Définition : Marche sportive que l'on pratique dans l'eau, en s'immergeant jusqu'au torse.

Note :

1. La marche aquatique peut se pratiquer à l'aide d'une pagaie double.

2. Lorsqu'elle est pratiquée en mer, le long du rivage, la marche aquatique est appelée « longe-côte ».

Équivalent étranger : -

paret, n.m.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.

Définition : Petite luge à un seul patin surmonté d'une selle et muni d'un manche vertical fixe servant de poignée ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser un tel engin.

Note : « Yooner », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Voir aussi : ski-selle.

Équivalent étranger : -

planche à deux roues

Domaine : Sports/Sports de glisse.

Définition : Planche à roulettes en ligne comportant deux plateaux placés l'un derrière l'autre, reliés par une barre de torsion et reposant chacun sur une roulette.

Note : La planche à deux roues permet à un planchiste de se déplacer sans mettre pied à terre sur un sol plat, voire en côte, en inclinant les plateaux alternativement d'un côté et de l'autre.

Voir aussi : planche à roulettes en ligne.

Équivalent étranger : waveboard.

planche magnétique

Domaine : Sports/Sports de glisse.

Définition : Planche à roulettes munie de plaques métalliques grâce auxquelles un planchiste équipé de chaussures aimantées conserve le contact avec sa planche lorsqu'il effectue des sauts ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser une telle planche.

Voir aussi : planche à roulettes, planchiste.

Équivalent étranger : magnetic skate.

planche serpent

Domaine : Sports/Sports de glisse.

Synonyme : planche articulée.

Définition : Planche à roulettes comportant deux plateaux placés l'un derrière l'autre, reliés par un mécanisme articulé et reposant chacun sur deux roulettes.

Note : La planche serpent permet à un planchiste de se déplacer sans mettre pied à terre sur un sol plat, voire en

côte, en faisant pivoter les plateaux alternativement d'un côté et de l'autre.

Voir aussi : planche à roulettes, planchiste.

Équivalent étranger : pivotboard, snakeboard, streetboard, twistboard.

poignée d'ascension

Domaine : Sports/Alpinisme.

Synonyme : ascendeur, n.m.

Définition : Poignée amovible dont peut être équipée une corde d'escalade, qui coulisse librement vers le haut et se bloque lors d'une traction vers le bas.

Note : « Jumar », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : ascender.

polo à gyropode

Domaine : Sports.

Définition : Polo qui se pratique sur un gyropode.

Voir aussi : gyropode.

Équivalent étranger : Segway polo.

polo à vélo

Domaine : Sports.

Définition : Polo qui se pratique sur une bicyclette.

Équivalent étranger : bike polo.

poutre de traction

Domaine : Sports.

Définition : Poutre munie de prises diverses à laquelle on se suspend pour effectuer des exercices de musculation ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser une telle poutre.

Équivalent étranger : hangboard.

réacteur dorsal

Domaine : Sports/Sports aériens.

Définition : Équipement individuel composé d'un réacteur porté sur le dos en position verticale, qui permet de se déplacer au-dessus du sol.

Équivalent étranger : rocket pack.

rouleau américain

Domaine : Sports.

Définition : Planche posée sur un cylindre horizontal qui permet d'effectuer des exercices d'équilibre ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser une telle planche.

Note : « Indoboard », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : rolla bolla.

sauvetage côtier sportif

Forme abrégée : sauvetage sportif.

Domaine : Sports/Sports nautiques.

Définition : Discipline sportive qui met en œuvre les techniques utilisées par les sauveteurs côtiers.

Note : Une compétition de sauvetage côtier sportif comprend, par exemple, des épreuves de nage, de planche, de canot, ainsi que des courses sur sable.

Équivalent étranger : surf life saving, surf live saving.

ski-parapente, n.m.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.

Définition : Sport qui associe la technique et le matériel propres au ski à ceux du parapente et qui consiste à descendre des pentes enneigées en alternant glisse et vol.

Équivalent étranger : speed riding.

ski-selle, n.m.

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.

Définition : Engin de glisse monobloc consistant en un patin surmonté d'une selle ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser un tel engin.

Note : « Monogliss », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Voir aussi : parat.

Équivalent étranger : -

ski volant

Domaine : Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.

Définition : Ski-parapente qui privilégie le vol par rapport à la glisse.

Voir aussi : ski-parapente.

Équivalent étranger : speed flying.

surf en bassin

Domaine : Sports/Sports nautiques.

Définition : Surf pratiqué sur une vague artificielle dans un bassin spécialement aménagé.

Voir aussi : planche de surf.

Équivalent étranger : flowriding, indoor surfing.

trottinette en delta

Domaine : Sports-Motocycle et cycle.

Synonyme : trottinette articulée.

Définition : Trottinette à trois roues composée de deux plateaux disposés en V, munis d'une roue à l'arrière et articulés sur un axe avant vertical qui repose sur la roue directrice.

Note : La propulsion d'une trottinette en delta s'obtient par un balancement latéral simultané du corps et du guidon.

Équivalent étranger : triski sliding scooter.

vélo à main

Domaine : Sports-Motocycle et cycle.

Définition : Cycle dont le système d'entraînement est actionné manuellement ; par extension, la pratique sportive consistant à utiliser un tel cycle.

Équivalent étranger : handbike, handbiking (pratique).

II - Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
ascender.	Sports/Alpinisme.	poignée d'ascension, ascendeur, n.m.
bike polo.	Sports.	polo à vélo.
finisher.	Sports/Course.	finisseur, -euse, n.
floorball, unihockey.	Sports.	hockey sur parquet.
flowriding, indoor surfing.	Sports/Sports nautiques.	surf en bassin.
flyjumper, flyjumping (pratique), jumping stilts, powerbocking (pratique), urban stilts.	Sports/Sports de rue.	échasses urbaines.
free running, free-running, parkour.	Sports/Sports de rue.	art du déplacement (ADD).
handbike, handbiking (pratique).	Sports-Motocycle et cycle.	vélo à main.
hangboard.	Sports.	poutre de traction.
indoor surfing, flowriding.	Sports/Sports nautiques.	surf en bassin.
interval training (IT).	Sports.	entraînement fractionné, fractionné, n.m.
jumping stilts, flyjumper, flyjumping (pratique), powerbocking (pratique), urban stilts.	Sports/Sports de rue.	échasses urbaines.
magnetic skate.	Sports/Sports de glisse.	planche magnétique.
parkour, free running, free-running.	Sports/Sports de rue.	art du déplacement (ADD).
pivotboard, snakeboard, streetboard,	Sports/Sports de glisse.	planche serpent, planche articulée.

twistboard.		
pole dance, pole dancing.	Sports/Danse.	danse à la barre verticale, barre verticale.
powerbocking (pratique), flyjumper, flyjumping (pratique), jumping stilts, urban stilts.	Sports/Sports de rue.	échasses urbaines.
rocket luge (pratique), rocket-powered luge (pratique), rocket-powered luge board.	Sports/Sports de glisse.	luge à réaction.
rocket pack.	Sports/Sports aériens.	réacteur dorsal.
rocket-powered luge (pratique), rocket luge (pratique), rocket-powered luge board.	Sports/Sports de glisse.	luge à réaction.
rolla bolla.	Sports.	rouleau américain.
roller shoes.	Sports/Sports de glisse-Sports de rue.	chaussures à roulettes.
Segway polo.	Sports.	polo à gyropode.
slacklining.	Sports/Sports de rue.	équilibre sur sangle, funambulisme sur sangle.
snakeboard, pivotboard, streetboard, twistboard.	Sports/Sports de glisse.	planche serpent, planche articulée.
speed flying.	Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.	ski volant.
speed riding.	Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.	ski-parapente, n.m.
streetboard, pivotboard, snakeboard, twistboard.	Sports/Sports de glisse.	planche serpent, planche articulée.
street glider.	Sports/Sports de glisse-Sports de rue.	étrier à roulettes.
street luge (pratique), street luge board.	Sports/Sports de glisse.	luge de route, luge de rue.
surf life saving, surf live saving.	Sports/Sports nautiques.	sauvetage côtier sportif, sauvetage sportif.
triski sliding scooter.	Sports-Motocycle et cycle.	trottinette en delta, trottinette articulée.
twistboard, pivotboard, snakeboard, streetboard.	Sports/Sports de glisse.	planche serpent, planche articulée.
unihockey, floorball.	Sports.	hockey sur parquet.
urban stilts, flyjumper, flyjumping (pratique), jumping stilts, powerbocking (pratique).	Sports/Sports de rue.	échasses urbaines.
waveboard.	Sports/Sports de glisse.	planche à deux roues.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
--------------------	----------------------	-------------------------

art du déplacement (ADD).	Sports/Sports de rue.	free running, free-running, parkour.
ascendeur, n.m., poignée d'ascension.	Sports/Alpinisme.	ascender.
barre verticale, danse à la barre verticale.	Sports/Danse.	pole dance, pole dancing.
chaussures à roulettes.	Sports/Sports de glisse-Sports de rue.	roller shoes.
danse à la barre verticale, barre verticale.	Sports/Danse.	pole dance, pole dancing.
échasses urbaines.	Sports/Sports de rue.	flyjumper, flyjumping (pratique), jumping stilts, powerbocking (pratique), urban stilts.
entraînement fractionné, fractionné, n.m.	Sports.	interval training (IT).
équilibre sur sangle, funambulisme sur sangle.	Sports/Sports de rue.	slacklining.
étrier à roulettes.	Sports/Sports de glisse-Sports de rue.	street glider.
finisseur, -euse, n.	Sports/Course.	finisher.
fractionné, n.m., entraînement fractionné.	Sports.	interval training (IT).
funambulisme sur sangle, équilibre sur sangle.	Sports/Sports de rue.	slacklining.
hockey sur parquet.	Sports.	floorball, unihockey.
luge à réaction.	Sports/Sports de glisse.	rocket luge (pratique), rocket-powered luge (pratique), rocket-powered luge board.
luge de route, luge de rue.	Sports/Sports de glisse.	street luge (pratique), street luge board.
marche aquatique.	Sports/Sports nautiques.	-
paret, n.m.	Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.	-
planche à deux roues.	Sports/Sports de glisse.	waveboard.
planche articulée, planche serpent.	Sports/Sports de glisse.	pivotboard, snakeboard, streetboard, twistboard.
planche magnétique.	Sports/Sports de glisse.	magnetic skate.
planche serpent, planche articulée.	Sports/Sports de glisse.	pivotboard, snakeboard, streetboard, twistboard.
poignée d'ascension, ascendeur, n.m.	Sports/Alpinisme.	ascender.
polo à gyropode.	Sports.	Segway polo.
polo à vélo.	Sports.	bike polo.
poutre de traction.	Sports.	hangboard.
réacteur dorsal.	Sports/Sports aériens.	rocket pack.
rouleau américain.	Sports.	rolla bolla.

sauvetage côtier sportif, sauvetage sportif.	Sports/Sports nautiques.	surf life saving, surf live saving.
ski-parapente , n.m.	Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.	speed riding.
ski-selle , n.m.	Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.	-
ski volant.	Sports/Sports d'hiver-Sports de glisse.	speed flying.
surf en bassin.	Sports/Sports nautiques.	flowriding, indoor surfing.
trottinette en delta, trottinette articulée.	Sports-Motocycle et cycle.	triski sliding scooter.
vélo à main.	Sports-Motocycle et cycle.	handbike, handbiking (pratique).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'informatique

NOR : CTNX1419323X

liste du 22-8-2014 - J.O. du 22-8-2014

MENESR - MCC

mégadonnées, n.f.pl.

Domaine : Informatique.

Définition : Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

Note : On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger : big data.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet

NOR : CTNX1420450X

liste du 16-9-2014 - J.O. du 16-9-2014

MENESR - MCC

I - Termes et définitions

aide au dépannage

Forme abrégée : dépannage, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Synonyme : traitement des incidents.

Définition : Protocole d'assistance proposé à l'utilisateur d'un logiciel ou d'un matériel pour lui permettre de résoudre une difficulté d'emploi ou de faire face à une défaillance technique.

Équivalent étranger : troubleshooting.

arrière-guichet, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Support informatique et logistique d'un ou de plusieurs guichets.

Voir aussi : guichet.

Équivalent étranger : back office.

blogue, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Site, souvent personnel, présentant, du plus récent au plus ancien, de courts articles ouverts aux commentaires des internautes.

Voir aussi : microblogage, microblogue, site.

Équivalent étranger : blog, weblog.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « bloc-notes » au Journal officiel du 20 mai 2005.

carrousel, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Menu graphique, généralement tridimensionnel, qui fait défiler de manière cyclique sur un écran un ensemble d'images donnant chacune accès à un contenu.

Équivalent étranger : cover flow-like design.

cyberconférence, n.f.

Domaine : Télécommunications-Informatique/Internet.

Définition : Téléconférence utilisant l'internet ou des réseaux informatiques privés et pouvant combiner le son, l'image et le texte.

Note : Une cyberconférence permet notamment la présentation, l'échange, le partage ou la modification de documents.

Voir aussi : téléconférence.

Équivalent étranger : e-conference, web conference, web conferencing.

encre électronique

Domaine : Informatique.

Définition : Matériau composé de microcapsules contenant des particules dont le déplacement, sous l'effet d'un champ électrique, permet d'afficher des textes ou des images.

Note : Les textes et les images ainsi affichés demeurent visibles après la suppression du champ électrique.

Voir aussi : liseuse, papier électronique.

Équivalent étranger : e-ink, electronic ink.

environnement de développement

Domaine : Informatique.

Synonyme : atelier de développement.

Définition : Infrastructure logicielle qui permet la création de programmes.

Équivalent étranger : application framework, framework, integrated development environment (IDE).

fureteur, -euse, n.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Personne qui, dans un espace d'échanges de l'internet tel qu'un forum ou un blogue, suit les discussions ou consulte les articles sans apporter de contribution.

Voir aussi : blogue, forum.

Équivalent étranger : lurker.

guichet, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Interface permettant d'accéder aux services en ligne proposés par une entreprise ou une organisation.

Voir aussi : arrière-guichet.

Équivalent étranger : front office.

imagette, n.f.

Domaine : Informatique.

Définition : Image dont la taille a été réduite par rapport à l'original pour limiter l'encombrement de l'espace d'affichage.

Équivalent étranger : thumbnail.

microblogage, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Publication de minimessages sur un microblogue.

Voir aussi : blogue, microblogue, minimessage.

Équivalent étranger : microblogging.

microblogue, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Blogue constitué de minimessages diffusés en temps réel, qui contiennent souvent des mots-dièse et dont l'enchaînement forme des fils de discussion.

Voir aussi : blogue, fil de la discussion, minimessage, mot-dièse.

Équivalent étranger : microblog, thread.

papier électronique

Domaine : Informatique.

Définition : Support souple fonctionnant avec une source d'énergie et un microprocesseur, sur lequel peuvent s'afficher des textes ou des images au moyen d'encre électronique.

Voir aussi : encre électronique.

Équivalent étranger : electronic paper, e-paper.

II - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
application framework, framework, integrated development environment (IDE).	Informatique.	environnement de développement, atelier de développement.
back office.	Informatique/Internet.	arrière-guichet, n.m.
blog, weblog.	Informatique/Internet.	blogue, n.m.
cover flow-like design.	Informatique.	carrousel, n.m.
e-conference, web conference, web conferencing.	Télécommunications-Informatique/Internet.	cyberconférence, n.f.

e-ink, electronic ink.	Informatique.	encre électronique.
electronic paper, e-paper.	Informatique.	papier électronique.
framework, application framework, integrated development environment (IDE).	Informatique.	environnement de développement, atelier de développement.
front office.	Informatique/Internet.	guichet , n.m.
integrated development environment (IDE), application framework, framework.	Informatique.	environnement de développement, atelier de développement.
lurker.	Informatique/Internet.	fureteur, -euse , n.
microblog, thread.	Informatique/Internet.	microblogue , n.m.
microblogging.	Informatique/Internet.	microblogage , n.m.
thread, microblog.	Informatique/Internet.	microblogue , n.m.
thumbnail.	Informatique.	imagette , n.f.
troubleshooting.	Informatique/Internet.	aide au dépannage, dépannage , n.m., traitement des incidents.
web conference, e-conference, web conferencing.	Télécommunications-Informatique/Internet.	cyberconférence , n.f.
weblog, blog.	Informatique/Internet.	blogue , n.m.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
aide au dépannage, dépannage , n.m., traitement des incidents.	Informatique/Internet.	troubleshooting.
arrière-guichet , n.m.	Informatique/Internet.	back office.
atelier de développement, environnement de développement.	Informatique.	application framework, framework, integrated development environment (IDE).
blogue , n.m.	Informatique/Internet.	blog, weblog.
carrousel , n.m.	Informatique.	cover flow-like design.
cyberconférence , n.f.	Télécommunications-Informatique/Internet.	e-conference, web conference, web conferencing.
dépannage , n.m., aide au dépannage, traitement des incidents.	Informatique/Internet.	troubleshooting.
encre électronique.	Informatique.	e-ink, electronic ink.
environnement de développement, atelier de développement.	Informatique.	application framework, framework, integrated development environment (IDE).
fureteur, -euse , n.	Informatique/Internet.	lurker.
guichet , n.m.	Informatique/Internet.	front office.
imagette , n.f.	Informatique.	thumbnail.
microblogage , n.m.	Informatique/Internet.	microblogging.

microblogue , n.m.	Informatique/Internet.	microblog, thread.
papier électronique.	Informatique.	electronic paper, e-paper.
traitement des incidents, aide au dépannage, dépannage , n.m.	Informatique/Internet.	troubleshooting.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de la biologie

NOR : CTNX1420162X

liste du 16-9-2014 - J.O. du 16-9-2014

MENESR - MCC

I - Termes et définitions

alignement de séquences

Forme abrégée : alignement, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique.

Définition : Procédé qui consiste à disposer des séquences de nucléotides ou d'acides aminés les unes au-dessous des autres afin de les comparer.

Note : L'alignement de séquences permet notamment de repérer des régions identiques ou des variations dues à des mutations, et d'identifier les régions conservées au cours de l'évolution.

Équivalent étranger : alignment, sequence alignment.

apoplasme, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.

Définition : Région de la cellule végétale située à l'extérieur de la membrane plasmique, qui comprend la paroi, les espaces intercellulaires et les cellules mortes du xylème.

Voir aussi : symplasme.

Équivalent étranger : apoplast.

aptamère, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Brin court d'acide nucléique ou d'acide peptidonucléique, ou encore molécule peptidique, qui se lie spécifiquement à une molécule cible.

Voir aussi : acide peptidonucléique, aptamère de riborégulateur bactérien.

Équivalent étranger : aptamer.

autorenouvellement, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.

Définition : Capacité d'une cellule souche à donner, lors de la mitose, deux cellules de devenir différent, l'une qui en est la stricte copie et maintient ainsi le nombre des cellules souches, l'autre qui se différencie.

Voir aussi : cellule souche.

Équivalent étranger : autorenewing, self-renewal.

bouton embryonnaire

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.

Synonyme : embryoblaste, n.m.

Définition : Masse cellulaire adhérent à la paroi interne du blastocyste des mammifères quelques jours après la fécondation, à partir de laquelle se forme l'organisme.

Note :

1. Les cellules souches embryonnaires sont dérivées du bouton embryonnaire.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « masse cellulaire interne (MCI) ».

Voir aussi : cellule souche embryonnaire.

Équivalent étranger : embryoblast, inner cell mass (ICM).

cascade de signaux

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Activation en série de molécules, notamment de protéines, qui est déclenchée à l'intérieur d'une cellule par une molécule de signalisation ou un agent extracellulaires.

Voir aussi : molécule de signalisation, transduction du signal.

Équivalent étranger : signals cascade.

cellule souche embryonnaire

Abréviation : CSE.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.

Définition : Cellule qui, présente in vivo dans le bouton embryonnaire, conserve la faculté de se diviser ainsi que sa pluripotence, jusqu'à ce que des signaux déclenchent une différenciation.

Note : La cellule souche embryonnaire peut conserver sa pluripotence lorsqu'elle est cultivée in vitro sous forme de lignée cellulaire.

Voir aussi : bouton embryonnaire, cellule pluripotente, cellule souche, lignée cellulaire.

Équivalent étranger : embryonic stem cell (ESC), ES cell (ESC).

chaperonine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine de la famille des protéines chaperon, formant un complexe macromoléculaire en cylindre creux à l'intérieur duquel des chaînes polypeptidiques naissantes et des protéines mal repliées acquièrent une conformation fonctionnelle.

Voir aussi : protéine chaperon.

Équivalent étranger : chaperonin (CPN).

composé sémiochimique

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Substance émise dans l'environnement par un organisme, qui joue le rôle de signal chimique entre individus d'une même espèce ou entre individus d'espèces différentes.

Note : Les allomones, les kairomones, les synomones et les phéromones sont des composés sémiochimiques.

Voir aussi : allomone, kairomone, synomone.

Équivalent étranger : semiochemical compound.

désacétylation, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Élimination des groupes acétyle de molécules biologiques, qui a pour effet de moduler l'activité de celles-ci.

Note : La désacétylation intervient notamment dans la transcription et la duplication de l'ADN.

Voir aussi : histone-désacétylase.

Équivalent étranger : deacetylation.

embryon cybride homme-animal

Forme abrégée : embryon cybride.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Embryon obtenu in vitro par transfert d'un noyau somatique humain dans un ovocyte animal énucléé.

Voir aussi : hybride cytoplasmique.

Équivalent étranger : human-animal cybrid embryo, human-animal hybrid embryo.

facteur de croissance de l'endothélium vasculaire

Abréviation : FCEV.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie du développement.

Définition : Protéine qui induit la formation de néovaisseaux dans les tissus en croissance.

Note : Le facteur de croissance de l'endothélium vasculaire est notamment indispensable au développement du système vasculaire des mammifères durant l'embryogenèse. Il participe par ailleurs à la croissance des tumeurs cancéreuses.

Voir aussi : néovaisseau.

Équivalent étranger : vascular endothelial growth factor (VEGF).

fluorochrome, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Substance qui produit une fluorescence et qui, liée à une sonde nucléique ou à un anticorps, permet de repérer un objet biologique tel qu'une séquence d'acides nucléiques ou un antigène.

Voir aussi : hybridation fluorescente in situ, sonde nucléique.

Équivalent étranger : fluorochrome, fluorophore.

molécule de signalisation

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Molécule informative produite par une cellule émettrice, qui assure une communication cellulaire en

déclenchant une cascade de signaux dans une cellule cible.

Voir aussi : cascade de signaux.

Équivalent étranger : signaling molecule (EU), signalling molecule (GB).

mycotoxine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.

Définition : Substance toxique produite par des champignons, qui peut être excrétée dans le milieu environnant.

Équivalent étranger : mycotoxin.

néovaisseau, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie du développement.

Définition : Capillaire sanguin nouvellement formé à partir de l'endothélium vasculaire sous l'effet du facteur de croissance de cet endothélium.

Note : La formation de néovaisseaux accompagne l'augmentation de la masse musculaire. Elle s'observe aussi lors du développement de tumeurs, ou encore dans certaines pathologies de l'œil dont la dégénérescence maculaire.

Voir aussi : facteur de croissance de l'endothélium vasculaire.

Équivalent étranger : neovessel, new blood vessel, new vessel.

niche cellulaire

Forme abrégée : niche, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Microenvironnement cellulaire qui protège les cellules souches des influences extérieures et maintient leur état indifférencié.

Voir aussi : cellule souche.

Équivalent étranger : niche, stem cell niche.

origine de réplication

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Séquence spécifique ou ensemble de séquences d'ADN reconnues par un complexe protéique, où s'amorce la réplication de la molécule d'ADN.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'abréviation « ori ».

Voir aussi : amorce, complexe de reconnaissance de l'origine, fourche de réplication.

Équivalent étranger : replication origin.

phycotoxine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.

Définition : Substance toxique produite par des microalgues unicellulaires.

Note : Ingérée par les poissons, les mollusques et les crustacés, la phycotoxine peut contaminer la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme et entraîner de graves intoxications.

Équivalent étranger : phycotoxin.

plasmodesme, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.

Définition : Canal très fin traversant la paroi végétale et bordé par la membrane plasmique, qui permet la circulation d'éléments divers entre les cytoplasmes de cellules voisines et, partant, dans l'ensemble de la plante.

Note : Les plasmodesmes permettent notamment le passage de l'eau, des ions, des métabolites, des substances de croissance, des facteurs de transcription et des virus.

Voir aussi : symplasma.

Équivalent étranger : plasmodesma.

protéase de surface

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Protéase à sérine, intégrée à la membrane cellulaire, qui forme des complexes avec d'autres composants membranaires et exerce son activité protéolytique à la surface cellulaire.

Note : La protéase de surface dégage de la matrice extracellulaire des composants indispensables à la migration des cellules malignes.

Voir aussi : matrice extracellulaire.

Équivalent étranger : fibroblast activation protein alpha (FAPa), seprase, surface expressed protease.

protéasome, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Complexe protéique qui hydrolyse, au moyen de ses peptidases, des protéines mal repliées, dénaturées ou en surplus qu'il reconnaît grâce à leur liaison avec des molécules d'ubiquitine.

Voir aussi : ubiquitine.

Équivalent étranger : proteasome.

protéine associée aux microtubules

Abréviation : PAM.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine appartenant à un ensemble de protéines dont la fonction est liée aux microtubules et qui peuvent, selon leur nature, réunir les microtubules en faisceaux par des ponts, accroître leur stabilité, altérer leur rigidité ou encore influencer la vitesse de leur assemblage.

Voir aussi : protéine tau.

Équivalent étranger : microtubule-associated protein (MAP).

protéine tau (langage professionnel)

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine associée aux microtubules, abondante dans les axones, qui stabilise les microtubules et les réunit en faisceaux parallèles.

Note : Dans la maladie d'Alzheimer, la protéine tau, anormalement phosphorylée et glycosylée, s'accumule dans le corps et les dendrites des neurones.

Voir aussi : protéine associée aux microtubules.

Équivalent étranger : tau protein, tubulin-associated unit protein.

pyrophile, adj.

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Synonyme : pyrophytique, adj.

Définition : Se dit d'une plante qui se développe sur un substrat ayant subi un incendie.

Note : Le feu provoque la libération des graines contenues dans des fruits solidement clos, et certains stimulants chimiques présents dans la fumée peuvent favoriser la germination.

Équivalent étranger : pyrophitic.

rhizoxine, n.f.

Domaine : Biologie/Bactériologie-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Toxine synthétisée par une bactérie symbiotique d'un champignon pathogène, qui détruit les racines des semis.

Équivalent étranger : rhizoxin.

symplasme, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.

Définition : Ensemble des cytoplasmes des cellules végétales qui communiquent grâce aux plasmodesmes.

Voir aussi : plasmodesme.

Équivalent étranger : symplast.

trichoblaste, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie du développement-Biologie végétale.

Définition : Cellule de l'assise superficielle des organes des végétaux supérieurs, qui forme, au niveau racinaire, un poil absorbant, et, au niveau aérien, un des poils spécifiques de l'espèce et de l'organe.

Voir aussi : trichome.

Équivalent étranger : trichoblast.

trichome, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Ensemble du revêtement pileux d'un végétal.

Voir aussi : trichoblaste.

Équivalent étranger : trichome.

ubiquitine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Petite protéine qui se lie à des protéines mal repliées, dénaturées ou en surplus, afin de permettre leur dégradation par le protéasome.

Voir aussi : protéasome.

Équivalent étranger : ubiquitin.

II - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
alignment, sequence alignment.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique.	alignement de séquences, alignement , n.m.
apoplast.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.	apoplasme , n.m.
aptamer.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	aptamère , n.m.
autorenewing, self-renewal.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	autorenewement , n.m.
chaperonin (CPN).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	chaperonine , n.f.
deacetylation.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	désacétylation , n.f.
embryoblast, inner cell mass (ICM).	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	bouton embryonnaire, embryoblaste , n.m.
embryonic stem cell (ESC), ES cell (ESC).	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	cellule souche embryonnaire (CSE) .
fibroblast activation protein alpha (FAPa), seprase, surface expressed protease.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	protéase de surface .
fluorochrome, fluorophore.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	fluorochrome , n.m.
human-animal cybrid embryo, human-animal hybrid embryo.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	embryon cybride homme-animal, embryon cybride .
inner cell mass (ICM), embryoblast.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	bouton embryonnaire, embryoblaste , n.m.
microtubule-associated protein (MAP).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	protéine associée aux microtubules (PAM) .
mycotoxin.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.	mycotoxine , n.f.
neovessel, new blood vessel, new vessel.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie du développement.	néovaisseau , n.m.
niche, stem cell niche.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	niche cellulaire, niche , n.f.
phycotoxin.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.	phycotoxine , n.f.
plasmodesma.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.	plasmodesme , n.m.
proteasome.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	protéasome , n.m.
pyrophitic.	Biologie/Biologie végétale.	pyrophile , adj., pyrophytique , adj.
replication origin.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	origine de réplication .
rhizoxin.	Biologie/Bactériologie-Biochimie et	rhizoxine , n.f.

	biologie moléculaire.	
self-renewal, autorenewing.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	autorenewement , n.m.
semiochemical compound.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	composé sémiologique.
seprase, fibroblast activation protein alpha (FAPa), surface expressed protease.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	protéase de surface.
sequence alignment, alignment.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique.	alignement de séquences, alignement , n.m.
signaling molecule (EU), signalling molecule (GB).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	molécule de signalisation.
signals cascade.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	cascade de signaux.
stem cell niche, niche.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	niche cellulaire, niche , n.f.
surface expressed protease, fibroblast activation protein alpha (FAPa), seprase.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	protéase de surface.
symplast.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.	symplasma , n.m.
tau protein, tubulin-associated unit protein.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	protéine tau (langage professionnel).
trichoblast.	Biologie/Biologie du développement-Biologie végétale.	trichoblaste , n.m.
trichome.	Biologie/Biologie végétale.	trichome , n.m.
tubulin-associated unit protein, tau protein.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	protéine tau (langage professionnel).
ubiquitin.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	ubiquitine , n.f.
vascular endothelial growth factor (VEGF).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie du développement.	facteur de croissance de l'endothélium vasculaire (FCEV).

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
alignement de séquences, alignement , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique.	alignment, sequence alignment.
apoplasme , n.m.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.	apoplast.
aptamère , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	aptamer.
autorenewement , n.m.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	autorenewing, self-renewal.
bouton embryonnaire ,	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie	embryoblast, inner cell mass (ICM).

embryoblaste , n.m.	du développement.	
cascade de signaux.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	signals cascade.
cellule souche embryonnaire (CSE).	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	embryonic stem cell (ESC), ES cell (ESC).
chaperonine , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	chaperonin (CPN).
composé sémi chimique.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	semiochemical compound.
désacétylation , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	deacetylation.
embryoblaste , n.m., bouton embryonnaire.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.	embryoblast, inner cell mass (ICM).
embryon cybride homme-animal, embryon cybride.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	human-animal cybrid embryo, human-animal hybrid embryo.
facteur de croissance de l'endothélium vasculaire (FCEV).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie du développement.	vascular endothelial growth factor (VEGF).
fluorochrome , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	fluorochrome, fluorophore.
molécule de signalisation.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	signaling molecule (EU), signalling molecule (GB).
mycotoxine , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.	mycotoxin.
néovaisseau , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie du développement.	neovessel, new blood vessel, new vessel.
niche cellulaire, niche , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	niche, stem cell niche.
origine de réplication.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	replication origin.
phycotoxine , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.	phycotoxin.
plasmodesme , n.m.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.	plasmodesma.
protéase de surface.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	fibroblast activation protein alpha (FAPa), seprase, surface expressed protease.
protéasome , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	proteasome.
protéine associée aux microtubules (PAM).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	microtubule-associated protein (MAP).
protéine tau (langage professionnel).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	tau protein, tubulin-associated unit protein.
pyrophile , adj., pyrophytique , adj.	Biologie/Biologie végétale.	pyrophitic.
rhizoxine , n.f.	Biologie/Bactériologie-Biochimie et biologie moléculaire.	rhizoxin.
symplasme , n.m.	Biologie/Biologie cellulaire-Biologie végétale.	symplast.

trichoblaste , n.m.	Biologie/Biologie du développement- Biologie végétale.	trichoblast.
trichome , n.m.	Biologie/Biologie végétale.	trichome.
ubiquitine , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	ubiquitin.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire du droit et des sciences humaines

NOR : CTNX1419591X

liste du 16-9-2014 - J.O. du 16-9-2014

MENESR - MCC

fémicide, n.m.

Domaine : Droit-Sciences humaines.

Définition : Homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe.

Note : Le fémicide peut désigner un meurtre à caractère individuel ou systématique.

Voir aussi : homicide sexiste.

Équivalent étranger : femicide, femicidio (Esp.), feminicide, feminicidio (Esp.), femminicidio (It.).

homicide sexiste

Domaine : Droit-Sciences humaines.

Définition : Homicide d'une personne en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle.

Voir aussi : fémicide.

Équivalent étranger : crimen de género (Esp.), gendercide.

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé des données

Création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale

NOR : MENE1422047A

arrêté du 17-9-2014 - J.O. du 7-10-2014

MENESR - DGESCO B2-2

Vu code de l'éducation ; loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment article 30-II ; arrêté du 22-9-1995 ; délibération n° 95-098 du 11-7-1995 portant avis de la Cnil sur le projet d'arrêté présenté par le ministère de l'éducation nationale concernant le traitement automatisé d'informations nominatives dénommé « SCOLARITÉ » ; saisine de la Cnil du 12-6-2014 (réf. AV 14019233)

Article 1 - L'article 5 de l'arrêté du 22 septembre 1995 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au a) de l'article 5, est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« photographie d'identité, sous réserve de l'accord préalable de l'élève s'il est majeur ou de son représentant légal s'il est mineur ; »

2° Aux a), b) et c) de l'article 5, les mots : « catégories socio-professionnelles du père et/ou de la mère » sont remplacés par les mots : « profession et situation au regard de l'emploi des responsables légaux ».

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé des données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la mise à jour des fiches administratives des élèves du second degré par leurs responsables légaux au moyen d'une procédure de téléservice

NOR : MENE1422049A

arrêté du 17-9-2014 - J.O. du 8-10-2014

MENESR - DGESCO B2-2

Vu code de l'éducation ; loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment articles 27-II (4°) et 30-II ; arrêté du 15-11-2013 ; délibération n° 2013-229 du 18-7-2013 portant avis de la Cnil ; saisine de la Cnil du 12-6-2014 (réf. AV 14018682)

Article 1 - À l'avant-dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 2013 susvisé, les mots : « à choisir parmi une liste de catégories socio-professionnelles ; » sont remplacés par les mots : « et situation au regard de l'emploi ; ».

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé des données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant l'inscription des élèves des classes de troisième en classe de seconde dans un lycée au moyen d'une procédure de téléservice

NOR : MENE1422050A

arrêté du 17-9-2014 - J.O. du 7-10-2014

MENESR - DGESCO B2-2

Vu code de l'éducation ; loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment articles 27-II (4°) et 30-II ; arrêté du 26-3-2013 ; délibération n° 2012-230 du 5-7-2012 portant avis de la Cnil ; saisine de la Cnil du 12-6-2014 (réf. AV 14018681)

Article 1 - L'arrêté du 26 mars 2013 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° - Dans l'intitulé, les mots : « en classe de seconde » sont supprimés ;

2° - À l'article 1er, les mots : « en classe de seconde dans un lycée général et technologique » sont remplacés par les mots : « dans un lycée général et technologique ou dans un lycée professionnel » ;

3° - À l'avant dernier alinéa de l'article 2, les mots : « à choisir parmi une liste de catégories socio-professionnelles ; » sont remplacés par les mots : « et situation au regard de l'emploi ; ».

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général, série scientifique

Épreuve obligatoire et de spécialité de sciences de l'ingénieur, à compter de la session 2015

NOR : MENE1423299N

note de service n° 2014-131 du 9-10-2014

MENESR - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

La présente note de service abroge et remplace les dispositions de la note de service n° 2011-152 du 3-10-2011 relative à l'épreuve obligatoire et de spécialité de sciences de l'ingénieur, à compter de la session 2013 (B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011) et de la note de service n° 2012-064 du 6-4-2012 : complément à la note de service n° 2011-152 du 3 octobre 2011.

Rappel de la réglementation

Épreuve écrite et orale

Coefficient : 6

Coefficient : 8 pour les candidats ayant choisi cette discipline comme enseignement de spécialité

Notation

L'épreuve de sciences de l'ingénieur comporte deux parties : une partie écrite, comptant pour 15 points sur 20, et une partie orale avec évaluation d'un projet, comptant pour 5 points sur 20.

Afin de rendre plus lisibles les résultats des évaluations de chaque partie, celles-ci sont notées sur 20 points.

La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points. Elle est obtenue en multipliant par 0,75 la note sur 20 de la partie écrite et par 0,25 la note sur 20 de la partie orale (revues de projet et soutenance).

1 - Épreuve écrite

Durée : 4 h

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur l'évaluation des compétences et connaissances associées déclinées dans le programme de sciences de l'ingénieur de la série S du cycle terminal du lycée.

Nature de l'épreuve

Le candidat est évalué dans une démarche d'analyse, de modélisation et de synthèse. Au cours de l'épreuve, le candidat est conduit à :

- analyser le besoin ;
- analyser un système ;
- caractériser les écarts entre le souhaité, le simulé et le mesuré ;
- identifier et caractériser les grandeurs agissant sur un système ;
- proposer ou justifier un modèle ;
- résoudre un problème technique ;
- valider un modèle.

2 - Épreuve orale

Nature de l'épreuve

L'épreuve est composée de deux parties dont l'une se tient en cours d'année (conduite de projet et revues de projet) et l'autre dans le cadre d'une épreuve terminale (présentation du projet).

Notation

Notation globale sur 20. Chaque partie est notée sur 10.

Objectifs de l'épreuve

La réalisation du projet interdisciplinaire mobilise tout ou partie des compétences des programmes des enseignements des disciplines scientifiques ou des disciplines de l'enseignement commun. Cette épreuve repose sur deux évaluations distinctes :

- l'évaluation menée par l'équipe pédagogique au cours de la conduite du projet ;
- l'évaluation faite lors de la présentation du projet.

2.1 Validation du projet

Les thèmes et supports de projets sont proposés à la validation par les enseignants de chaque établissement à partir d'une réflexion préalable entre les enseignants et les élèves.

Afin de vérifier que les projets proposés permettent une évaluation équitable des candidats, une procédure de validation des projets est mise en place annuellement au niveau académique, conformément aux instructions suivantes :

- en début d'année scolaire, après avoir associé les élèves au choix et à la formalisation du sujet de projet, les enseignants s'assurent de son niveau et de sa faisabilité ;
- chaque projet est présenté par les enseignants dans un dossier numérique de validation, comprenant notamment une fiche de validation établie conformément au modèle en annexe 4 de la présente note de service. Ce dossier dématérialisé présente succinctement le projet (énoncé général du besoin, contraintes imposées, etc.) ainsi qu'un avant-projet de répartition des tâches attendues pour chaque candidat à l'intérieur de son groupe de projet. Il comprend également la liste des compétences qui pourront être évaluées à l'aide des fiches individuelles d'évaluation jointes en annexe à la présente note. L'identité des candidats n'est pas mentionnée ;
- le dossier de validation est soumis par les enseignants au chef d'établissement, qui vise la fiche de validation ;
- une commission de validation est réunie. Elle est présidée par un IA-IPR qui désigne ses membres. Elle dispose des dossiers numériques visés par les chefs d'établissement. Les avis de cette commission sont transmis aux chefs d'établissement ;
- si la commission de validation juge qu'un projet ne permet pas une évaluation satisfaisante du candidat, les enseignants le modifient en prenant en compte les préconisations de la commission et le soumettent à une nouvelle validation des chefs d'établissement et de l'IA-IPR.

Le recteur organise cette procédure de validation au cours du premier trimestre de l'année scolaire de la classe terminale.

Les élèves redoublants réalisent un projet dont le thème et le support sont différents de ceux choisis pour la première année de terminale.

2.2 Conduite de projet et revues de projet

Cette partie de l'épreuve est notée sur 10.

La partie de l'épreuve organisée en cours d'année permet d'évaluer le travail individuel de chaque candidat pendant le déroulement du projet technologique (conduite de projet), de façon continue tout au long de l'année. Elle se tient avant le troisième trimestre.

Les revues de projet, dont le nombre varie selon les projets et les besoins de l'équipe, sont avant tout destinées à faire le point sur l'avancement collectif du projet, à confronter les solutions, les valider et soutenir une coopération efficace entre les membres du groupe. Elles contribuent à l'évaluation mais ne lui sont pas exclusivement consacrées.

La conduite de projet fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen. Seules sont évaluées les compétences spécifiquement travaillées par le candidat dans le cadre du projet. Elle est conduite par le ou les enseignants responsables du suivi du projet, qui évaluent le travail individuel du candidat au sein du groupe de projet.

2.3 Présentation du projet lors de l'oral terminal

Durée : 20 minutes

Cette partie de l'épreuve est notée sur 10.

La présentation du projet est évaluée par un binôme de professeurs, l'un de spécialité de sciences de l'ingénieur, l'autre d'une discipline associée. Ces deux professeurs n'ont pas encadré le projet du candidat dans l'année.

Dix jours ouvrables avant le début de l'épreuve, le candidat remet au chef d'établissement un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc. Ce document présente son travail personnel, issu de la répartition des tâches à l'intérieur du groupe du projet. Il peut s'appuyer sur les choix collectifs effectués et les résultats globaux obtenus par l'équipe.

Le support de présentation n'est pas évalué.

En cas d'absence de support de présentation, le candidat est interrogé et l'évaluation tient compte de cette absence. L'épreuve débute par la présentation orale du projet mené au cours de l'année. Cette présentation, d'une durée maximale de 10 minutes s'appuie sur le support numérique préalablement transmis. Elle est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 10 minutes.

Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

Les éléments contenus dans le projet sont les seuls supports possibles de questionnement.

2.4 Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Préparation : 1 heure

Notation

Cette épreuve est notée sur 20.

L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluritechnique.

Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve. Il permet de résoudre un problème technique précis (sans entraîner le développement de calculs mathématiques importants) afin d'évaluer des compétences et les connaissances attendues.

Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, relatives à la résolution du problème posé.

3 - Candidats individuels et des établissements privés hors contrat

Durée : 30 minutes maximum

Cette épreuve est notée sur 20.

L'épreuve porte sur une étude de dossier technique qui est remis au candidat 10 semaines avant la date de l'épreuve.

Sur la base de ce dossier technique, le candidat devra réaliser :

- un dossier numérique présentant les éléments de conception et les choix techniques opérés, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour les résoudre ;

- un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc

Ces deux supports devront être transmis au centre d'examen 10 jours ouvrables avant le début de l'épreuve.

La présentation du projet est évaluée par un binôme de professeurs, l'un de spécialité de sciences de l'ingénieur, l'autre d'une discipline associée.

L'épreuve débute par la présentation orale du dossier numérique élaboré sur la base du dossier technique remis au candidat. Cette présentation, d'une durée maximale de 10 minutes s'appuie sur le support numérique préalablement transmis. Elle est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 20 minutes.

Cette épreuve fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

4 - Session de remplacement

Un candidat scolaire garde à la session de remplacement la note orale obtenue au cours de l'année et ne passe que l'épreuve écrite. Un candidat qui n'a pu être évalué au cours de l'année est évalué, à la session de remplacement, selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe 1

[Fiche d'évaluation : conduite de projet](#)

Annexe 2

↳ Fiche d'évaluation : présentation du projet

Annexe 3

↳ Fiche d'évaluation : candidats individuels

Annexe 4

↳ Fiche de validation de projet

Annexe 1**Baccalauréat général scientifique - sciences de l'ingénieur**

Fiche d'évaluation : conduite de projet

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

COMPÉTENCES ÉVALUÉES		Indicateurs de performance					Poids	
B - Modéliser		Non	0	1/3	2/3	3/3	40 %	
B3	Simuler le fonctionnement de tout ou partie d'un système à l'aide d'un modèle fourni						1	
	Interpréter les résultats obtenus						1	
B4	Préciser les limites de validité du modèle utilisé						1	
	Modifier les paramètres du modèle pour répondre au cahier des charges ou aux résultats expérimentaux						1	
	Valider un modèle optimisé fourni	Les paramètres de simulation sont adaptés aux grandeurs à simuler						1
		Les plages de simulations retenues sont correctement définies						1
	Les résultats obtenus sont bien interprétés, en amplitude et variation, de façon conforme aux lois et principes d'évolution des grandeurs physiques						1	
	Les principales limites sont explicitées						1	
	Les paramètres modifiés sont pertinents et font évoluer les résultats simulés vers ceux attendus au cahier des charges						1	
	Les paramètres modifiés sont pertinents et font évoluer les résultats simulés vers les résultats expérimentaux						1	
	Les résultats obtenus, en amplitude et variation, sont conformes aux attendus du cahier des charges						1	
	Les résultats obtenus, en amplitude et variation, sont conformes aux résultats expérimentaux						1	

C - Expérimenter						50 %
C1	Identifier les grandeurs physiques à mesurer	Les grandeurs à mesurer sont bien identifiées, leur nature et caractéristiques bien définies				1
	Décrire une chaîne d'acquisition		Les éléments de la chaîne d'acquisition sont correctement identifiés			1
C2	Conduire les essais en respectant les consignes de sécurité à partir d'un protocole fourni	Les choix et réglages des capteurs et appareils de mesure sont correctement explicités				1
		Le système est correctement mis en œuvre				1
	Traiter les données mesurées en vue d'analyser les écarts	Les capteurs et les appareils de mesure sont correctement mis en œuvre				1
		Le protocole d'essai est respecté				1
D - Communiquer						10 %
D1	Rechercher des informations	Les règles de sécurité sont connues et respectées				1
		Les méthodes et outils de traitement sont cohérents avec le problème posé				1
	Analyser, choisir et classer des informations	Les outils de recherche documentaire sont bien choisis et maîtrisés.				1
		Une synthèse des informations collectées est correctement réalisée				1
		Les informations sont traitées selon des critères pertinents				1
		Les informations sont vérifiées et mises à jour				1

Appréciations

Note* : /10

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacune des compétences évaluées est indiqué, ce qui signifie par exemple que B-Modéliser vaut 4 points (soit 40 % de 10). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 2**Baccalauréat général scientifique - sciences de l'ingénieur**

Fiche d'évaluation : présentation du projet

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

COMPÉTENCES ÉVALUÉES		Indicateurs de performance				Poids
A-Analyser		0	1/3	2/3	3/3	30 %
A1	Définir le besoin					1
	Traduire un besoin fonctionnel en problématique technique					1
A3	Comparer les résultats expérimentaux avec les critères du cahier des charges et interpréter les écarts					1
	Comparer les résultats expérimentaux avec les résultats simulés et interpréter les écarts					1
	Comparer les résultats simulés avec les critères du cahier des charges et interpréter les écarts					1
C-Expérimenter						30 %
C1	Identifier le comportement des composants					1
	Justifier le choix des essais réalisés					1
C2	Traiter les données mesurées en vue d'analyser les écarts					1

D-Communiquer						40 %
D1	Analyser, choisir et classer des informations	Les informations présentées sont bien choisies				1
	Choisir un support de communication et un média adapté, argumenter	Le support est bien choisi et adapté à l'objectif de présentation				1
D2	Produire un support de communication	Un document multimédia est bien réalisé et scénarisé				1
	Adapter sa stratégie de communication au contexte	La production respecte le cahier des charges (écrit/oral, texte/vidéo, durée, public visé, etc.)				1

Appréciations**Note :** /10**Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacune des compétences évaluées est indiqué, ce qui signifie par exemple que A-Analyser vaut 3 points (soit 30 % de 10). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examinateur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 3
Baccalauréat général scientifique - sciences de l'ingénieur

Fiche d'évaluation : candidats individuels

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

COMPÉTENCES ÉVALUÉES		Indicateurs de performance				Poids
A - Analyser		0	1/3	2/3	3/3	30 %
A1	Définir le besoin					1
	Traduire un besoin fonctionnel en problématique technique					1
A3	Comparer les résultats expérimentaux avec les critères du cahier des charges et interpréter les écarts					1
	Comparer les résultats expérimentaux avec les résultats simulés et interpréter les écarts					1
	Comparer les résultats simulés avec les critères du cahier des charges et interpréter les écarts					1
	Les écarts constatés sont expliqués					1
C - Expérimenter		30 %				30 %
C1	Identifier le comportement des composants					1
	Justifier le choix des essais réalisés					1
C2	Traiter les données mesurées en vue d'analyser les écarts					1

D - Communiquer						40 %
D1	Analyser, choisir et classer des informations	Les informations présentées sont bien choisies				1
	Choisir un support de communication et un média adapté, argumenter	Le support est bien choisi et adapté à l'objectif de présentation				
D2	Produire un support de communication	Un document multimédia est bien réalisé et scénarisé				1
	Adapter sa stratégie de communication au contexte	La production respecte le cahier des charges (écrit/oral, texte/vidéo, durée, public visé...)				

Appréciations**Note :** /20**Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacune des compétences évaluées est indiqué, ce qui signifie par exemple que A- Analyser vaut 6 points (soit 30 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examinateur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 4
Baccalauréat général scientifique - sciences de l'ingénieur**Fiche de validation du projet****Année scolaire :****Établissement :****Nombre d'élèves concernés :****Nombre de groupes d'élèves :****Noms et prénoms des enseignants responsables :**

La présente fiche est établie en vue de la validation des projets au niveau académique, en début d'année de classe terminale. Elle est complétée par un document précisant la répartition prévisionnelle des tâches collectives, individuelles et sous-traitées, par groupe d'élèves. Les groupes sont désignés par des lettres (A, B, C...) et leur effectif est indiqué.

Le projet présenté est celui sur lequel est évalué le candidat dans le cadre de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité. Il est prévu pour être conduit en 70 heures environ.

Intitulé du projet :	
Origine de la proposition	
Énoncé général du besoin	Indiquer : - description du contexte dans lequel l'objet du projet va être intégré ; - fonctionnalités de cet objet ; - caractéristiques fonctionnelles et techniques.
Contraintes imposées au projet	Indiquer : - coût maximal ; - nature d'une ou des solutions techniques ou de familles de matériels, de constituants ou de composants ; - environnement.
Intitulé des parties du projet confiées à chaque groupe	
Énoncé du besoin pour la partie du projet confiée à chaque groupe	Indiquer : - caractéristiques fonctionnelles et techniques de la partie réalisée.
Production finale attendue	Indiquer : - documents de formalisation des solutions proposées ; - sous-ensemble fonctionnel d'un prototype, éléments d'une maquette réelle ou virtuelle ; - supports de communication.

Visa du chef d'établissement (nom, prénom, date et signature)	Visa du ou des IA-IPR (noms, prénoms, qualités, dates et signatures)
---	--

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat technologique

Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2015

NOR : MENE1423302N

note de service n° 2014-132 du 13-10-2014

MENESR - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

La présente note de service définit l'épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STI2D à compter de la session 2015 de l'examen du baccalauréat technologique.

Les épreuves portent sur le programme des enseignements technologiques transversaux et spécifiques à la spécialité (architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et éco-conception, systèmes d'information et numérique) des classes de première et terminale de la série STI2D. L'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 porte également sur le programme d'enseignement de langue vivante du cycle terminal pour les séries générales et technologiques.

Cette note de service abroge la note de service modifiée n° 2012-037 du 5 mars 2012.

1 - Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux

Rappel du règlement d'examen

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficient : 8

Notation

L'épreuve est notée sur 20.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur l'évaluation des compétences et connaissances associées, indiquées dans la partie relative aux enseignements technologiques transversaux du programme des enseignements technologiques de la série STI2D.

Nature de l'épreuve

Le candidat est évalué dans une démarche d'analyse, de modélisation et de synthèse.

Au cours de l'épreuve, le candidat est conduit à :

- exploiter des graphes, tableaux de données, chronogrammes et simulations numériques ;
- valider des modèles et analyser des écarts avec la réalité ;
- argumenter ses choix ;
- réaliser des schémas, croquis et algorigrammes ;
- rédiger des commentaires et des propositions en utilisant un vocabulaire technique précis et un langage adapté.

L'épreuve se décompose en deux parties indépendantes :

- un exercice relevant d'une approche ciblée sur un problème technique particulier, d'une durée d'une heure ;
- une analyse d'un système pluritechnique, d'une durée de trois heures.

Les durées sont ici données à titre indicatif ; le candidat est laissé libre de la gestion de son temps.

Exercice

L'exercice s'appuie sur tout ou partie d'un système simple à aborder et à analyser. Il porte sur un problème technique unique, relatif à un point précis du programme. Ce problème technique et ce point de programme ne sont pas repris dans l'analyse de système pluritechnique.

Analyse d'un système pluritechnique

L'analyse d'un système pluritechnique s'appuie sur un support plus complexe, permettant plusieurs analyses,

relevant de différents points du programme des enseignements technologiques transversaux.

Sujet

L'analyse d'un ou deux systèmes pluritechniques permet d'aborder la totalité des champs techniques (matière, énergie, information) traités dans l'enseignement transversal :

- un unique système permettant d'aborder tous les champs peut servir de support aux deux parties de l'épreuve ;
- si deux systèmes différents sont utilisés, ils sont choisis afin d'être complémentaires du point de vue des champs techniques.

Le sujet, d'une dizaine de pages au maximum, comporte des documents techniques qui mettent en situation le ou les systèmes dans leur environnement d'utilisation et indiquent leurs principales performances ainsi que les éléments déterminants de leurs cahiers des charges en vue de la résolution des problèmes posés. Il comporte également, en tant que de besoin, des documents réponses.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Préparation : 1 heure

Notation

L'épreuve est notée sur 20.

L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluritechnique.

Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve. Il permet de résoudre un problème technique précis (sans entraîner le développement de calculs mathématiques importants) afin d'évaluer des compétences, et les connaissances associées, de la partie relative aux enseignements technologiques transversaux.

Pendant l'interrogation, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre aux questions de l'examineur, relatives à la résolution du problème posé.

2 - Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité

Rappel du règlement d'examen

L'épreuve est composée de deux parties dont l'une se tient en cours d'année (conduite de projet et revues de projet) et l'autre dans le cadre d'une épreuve terminale (présentation du projet).

Coefficient : 12

Chacune des deux parties de l'épreuve est affectée d'un coefficient 6.

Notation

L'épreuve est notée sur 20.

La partie de l'épreuve organisée en cours d'année permet d'évaluer le travail individuel de chaque candidat pendant le déroulement du projet technologique (conduite de projet), de façon continue tout au long de l'année.

Les revues de projet, dont le nombre varie selon les projets et les besoins de l'équipe, sont avant tout destinées à faire le point sur l'avancement collectif du projet, à confronter les solutions, les valider et soutenir une coopération efficace entre les membres du groupe. Elles contribuent à l'évaluation mais ne lui sont pas exclusivement consacrées.

Les revues de projet ont lieu au cours de la formation de l'élève et avant le 3^e trimestre. Trois revues de projet au cours des deux premiers trimestres semblent être un maximum.

Objectifs de l'épreuve

La réalisation du projet mobilise l'ensemble des compétences des programmes des enseignements technologiques transversaux et spécifiques à la spécialité :

- l'évaluation, en cours d'année, faite par l'équipe pédagogique au cours de la conduite du projet, porte sur la totalité des compétences déclinées dans le programme des enseignements spécifiques à la spécialité et vise à mesurer la capacité de l'élève à concevoir et valider des solutions techniques ;
- l'évaluation faite, lors de la présentation du projet, porte sur la capacité du candidat à communiquer sur les choix techniques effectués, à justifier ces choix sous l'angle du développement durable et/ou de l'innovation technologique et à analyser les résultats obtenus relativement au cahier des charges du projet.

Validation du projet

Les thèmes et supports de projets sont proposés à la validation par les enseignants de chaque établissement à partir d'une réflexion préalable entre les enseignants et les élèves.

Afin de vérifier que les projets proposés permettent une évaluation équitable des candidats, une procédure de

validation des projets est mise en place annuellement au niveau académique, conformément aux instructions suivantes :

- en début d'année scolaire, après avoir associé les élèves au choix et à la formalisation du sujet de projet, les enseignants s'assurent de son niveau et de sa faisabilité ;
- chaque projet est présenté par les enseignants dans un dossier numérique de validation, comprenant notamment une fiche de validation établie conformément au modèle en annexe 9 de la présente note de service. Ce dossier dématérialisé présente succinctement le projet (énoncé général du besoin, contraintes imposées, etc.) ainsi qu'un avant-projet de répartition des tâches attendues pour chaque candidat à l'intérieur de son groupe de projet. Il comprend également la liste des compétences qui pourront être évaluées à l'aide des fiches individuelles d'évaluation jointes en annexe à la présente note. L'identité des candidats n'est pas mentionnée ;
- le dossier de validation est soumis par les enseignants au chef d'établissement, qui vise la fiche de validation ;
- une commission de validation est réunie. Elle est présidée par un IA-IPR qui désigne ses membres. Elle dispose des dossiers numériques visés par les chefs d'établissement. Les avis de cette commission, consignés dans l'annexe 9, sont transmis aux chefs d'établissement ;
- si la commission de validation juge qu'un projet ne permet pas une évaluation satisfaisante du candidat, les enseignants le modifient en prenant en compte les préconisations de la commission, et le soumettent à une nouvelle validation des chefs d'établissement et de l'IA-IPR.

Le recteur organise cette procédure de validation au cours du premier trimestre de l'année scolaire de la classe terminale.

Les élèves redoublants réalisent un projet dont le thème et le support sont différents de ceux choisis pour la première année de terminale.

2.1 Première partie : conduite de projet et revues de projet évaluées en cours d'année

L'évaluation porte sur le programme de l'enseignement spécifique à la spécialité.

Elle est conduite par le ou les enseignants de technologie responsables du suivi du projet, qui évaluent le travail individuel du candidat au sein du groupe de projet.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 1, 2, 3 ou 4, de la présente note de service, en fonction de l'enseignement spécifique à la spécialité choisie par le candidat. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen. Seules sont évaluées les compétences spécifiquement travaillées par le candidat dans le cadre du projet

2.2 Deuxième partie : présentation du projet lors de l'oral terminal

Durée : 20 minutes

L'évaluation de cette partie d'épreuve porte sur l'ensemble des programmes de technologie de la série STI2D. Elle est menée par deux enseignants de technologie qui n'ont pas suivi le projet du candidat et dont l'un n'est pas de la spécialité du candidat. Dans la mesure du possible, il s'agit de professeurs extérieurs à l'établissement du candidat. Dix jours ouvrables avant le début de l'épreuve, le candidat transmet au centre d'examen un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc. Ce document présente son travail personnel, issu de la répartition des tâches à l'intérieur du groupe du projet. Il peut s'appuyer sur les choix collectifs effectués et les résultats globaux obtenus par l'équipe.

En cas d'absence de support de présentation, le candidat est interrogé et l'évaluation tient compte de cette absence.

L'épreuve débute par la présentation orale du projet mené au cours de l'année. Cette présentation, d'une durée maximale de 10 minutes s'appuie sur le support numérique préalablement transmis. Elle est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 10 minutes.

Cette partie d'épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 5 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

Les examinateurs doivent replacer les indicateurs de la grille d'évaluation dans le contexte de l'enseignement spécifique à la spécialité en lien avec l'enseignement technologique transversal. Les éléments techniques contenus dans le projet sont les seuls supports possibles de questionnement.

2.3 Candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors contrat

Épreuve orale

Durée : 30 minutes

L'épreuve porte sur une étude de dossier technique qui est remis au candidat 10 semaines avant la date de l'épreuve. Sur la base de ce dossier technique, le candidat devra réaliser :

- un dossier numérique présentant les éléments de conception et les choix techniques opérés, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour les résoudre ;
- un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc.,

Ces deux supports devront être transmis au centre d'examen 10 jours ouvrables avant le début de l'épreuve. L'épreuve est évaluée par deux enseignants de technologie dont l'un n'est pas de la spécialité du candidat. L'épreuve débute par la présentation orale du dossier numérique élaboré sur la base du dossier technique remis au candidat. Cette présentation, d'une durée maximale de 10 minutes s'appuie sur le support numérique préalablement transmis. Elle est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 20 minutes. Cette épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 6 de la présente note de service. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

2.4 Session de remplacement

Un candidat, évalué au cours de l'année dans le cadre de la conduite et des revues de projet uniquement est évalué à la session de remplacement pour la présentation du projet qu'il a mené, selon des modalités identiques à celles du premier groupe.

Un candidat qui n'a été évalué ni dans le cadre de la conduite et des revues de projet ni dans celui de la présentation du projet, est évalué, à la session de remplacement, selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

3 - Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année.

Seuls sont pris en compte pour l'examen du baccalauréat les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet technologique.

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 différents problèmes techniques auxquels il a été confronté au cours du déroulement du projet et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués.

Les problèmes exposés sont choisis par le candidat.

Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux parties. La première prend place tout au long de l'année, dans le cadre de la conduite du projet. La seconde partie est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.

Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

Cette première partie est notée sur 10 points.

Les compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de la conduite de projet. L'évaluation est individuelle.

Présentation orale en langue vivante 1 du projet

Cette seconde partie est notée sur 10 points.

Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre.

En vue de cette épreuve, le candidat élabore un support de présentation en langue vivante 1 : poster, carte heuristique, diaporama, site Internet, fichier CAO etc.

La présentation débute par l'exposé du candidat, qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée de 10 minutes.

Notation

Les enseignants de langue vivante 1 et de technologie participant au suivi du projet évaluent le candidat.

À cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, deux fiches d'évaluation, une pour chaque partie de l'épreuve, conformément aux modèles en annexes 7 et 8 de la présente note de service. Ces fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

L'épreuve est notée sur 20 points.

Langue de l'évaluation

Cette épreuve est évaluée dans la langue de l'enseignement de technologie en langue vivante 1 dispensé en classe terminale. En effet, pour cette épreuve, le candidat ne peut pas choisir une autre langue au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante. Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et de technologie en langue vivante 1 dans deux langues distinctes.

Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors-contrat et les candidats individuels ne subissent que la

deuxième partie de l'épreuve, qui, dans ce cas, est notée sur 20 points.

Ils passent cette partie de l'épreuve dans le centre d'examen indiqué par le recteur, dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Les deux examinateurs, enseignants de langue vivante 1 et de la spécialité du candidat, établissent pour l'ensemble de l'épreuve une unique fiche d'évaluation, conformément au modèle en annexe 8 de la présente note de service.

La langue retenue par le candidat pour l'épreuve est l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien. En fonction des examinateurs mobilisables pour cette épreuve, le recteur d'académie peut ajouter à cette liste d'autres langues qui peuvent être choisies pour l'épreuve de langue vivante 1.

Candidats autorisés à présenter l'épreuve de projet et l'épreuve en langue vivante 1 au cours de deux sessions distinctes

Les candidats autorisés à conserver les notes de certaines épreuves passées au cours de la ou des sessions précédentes peuvent être conduits à présenter l'épreuve de projet et l'épreuve de technologie en langue vivante 1 au cours de deux sessions distinctes. Dans cette hypothèse, ils subissent l'épreuve en langue vivante 1 selon les mêmes modalités que les candidats individuels ou issus des établissements hors-contrat.

Session de remplacement

Les candidats subissent la deuxième partie de l'épreuve selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si un candidat n'a pas pu être évalué dans le cadre de la conduite de projet, seule la deuxième partie de l'épreuve est évaluée, selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus, et elle conduit à une note sur 20 points.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine

Annexe 1

Fiche d'évaluation : conduite de projet (architecture et construction)

Annexe 2

Fiche d'évaluation : conduite de projet (énergies et environnement)

Annexe 3

Fiche d'évaluation : conduite de projet (innovation technologie et écoconception)

Annexe 4

Fiche d'évaluation : conduite de projet (système d'information et numérique)

Annexe 5

Fiche d'évaluation : présentation du projet

Annexe 6

Fiche d'évaluation candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors-contrat

Annexe 7

Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve

Annexe 8

Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve

Annexe 9

Baccalauréat technologique, série STI2D

Annexe 1**Baccalauréat technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable - Spécialité architecture et construction**

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation					Poids
O7- Imaginer une solution, répondre à un besoin		non	0	1/3	2/3	3/3	40 %
CO7.1	Participer à une étude architecturale dans une démarche de développement durable						1
							1
							1
CO7.2	Proposer / Choisir des solutions techniques répondant aux contraintes et attentes d'une construction						1
							1
							1
CO7.3	Concevoir une organisation de réalisation						1
							1
							1

O8 - Valider des solutions techniques						40 %
C08-1	Simuler un comportement structurel, thermique et acoustique de tout ou partie d'une construction	Les variables et les paramètres des modèles sont identifiés				1
		Leurs influences respectives sont identifiées				1
		Les scénarios de simulation sont identifiés				1
		Les conditions de l'essai sont identifiées et justifiées				1
C08.2	Analyser les résultats issus de simulations ou d'essais de laboratoire	Les observations et mesures sont rigoureuses				1
		Les incertitudes sont estimées				1
		L'interprétation des résultats est pertinente				1
		Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés (validation des modèles)				1
C08.3	Analyser / valider les choix structurels et de confort	Une démarche d'analyse de la structure est mise en œuvre				1
		Les écarts entre les performances attendues et celles consécutives aux choix faits sont établis				1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées				1
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées				1
O9 - Gérer la vie du produit						20 %
C09.1	Améliorer les performances d'une construction du point de vue énergétique, domotique et informationnel	Un bilan des performances de la construction existante est établi				1
		Les besoins de l'utilisateur sont traduits en solutions technologiques				1
		Une réalisation permet de constater les améliorations attendues				1
		L'adaptabilité de la construction rénovée est prise en compte				1
C09.2	Identifier les causes de désordres dans une construction	Une démarche pertinente d'investigation est réalisée pour identifier les désordres et leurs causes				1
		Des solutions de remédiations sont envisagées				1
C09.3	Valoriser la fin de vie du produit : déconstruction, gestion des déchets, valorisation des produits	Une analyse de cycle de vie de tout ou partie d'une construction est menée				1
		Une procédure de valorisation des produits au sens DD est proposée				1

Appréciations :

Note ** :

/ 20

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. Pour chaque objectif, au moins 50 % en poids des indicateurs doivent être évalués. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examinateur le souhaite, au point supérieur.

C08.3	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement d'un système avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés							1
		L'analyse des écarts est méthodique							1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente							1
C08.4	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures sur le prototype d'une chaîne d'énergie, interpréter les résultats	Le protocole d'essai est justifié et adapté à l'objectif							1
		Les observations et mesures sont méthodiquement menées et les incertitudes de mesures estimées							1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente							1
O9 – Gérer la vie du produit									
C09.1	Expérimenter des procédés de stockage, de production, de transport, de transformation, d'énergie pour aider à la conception d'une chaîne d'énergie	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés							1
		Le protocole d'expérimentation est adapté à l'objectif							1
		Les caractéristiques principales et leurs conséquences constructives sont identifiées							1
C09.2	Réaliser et valider un prototype obtenu en réponse à tout ou partie du cahier des charges initial	Le prototype choisi et sa réalisation, respecte le diagramme des exigences							1
		Les caractéristiques à valider sont identifiées et permettent de valider les exigences							1
		Le prototype s'insère dans le système							1
C09.3	Intégrer un prototype dans un système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Un protocole d'essai pertinent est défini							1
		L'essai respecte le protocole et le comportement du système est relevé							1
		Les mesures et leurs interprétations montrent des résultats cohérents							1

Appréciations :

Note :

/ 20

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. Pour chaque objectif, au moins 50 % en poids des indicateurs doivent être évalués. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 3**Baccalauréat technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable - Spécialité innovation technologique et écoconception**

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation					Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin		non	0	1/3	2/3	3/3	40 %
CO7.1	Identifier et justifier un problème technique à partir de l'analyse globale d'un système (approche Matière - énergie - information)						1
CO7.2	Proposer des solutions à un problème technique identifié en participant à des démarches de créativité, choisir et justifier la solution retenue						1
CO7.3	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les formes et dimensions d'une pièce d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles, de son principe de réalisation et de son matériau						1
CO7.4	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les modifications d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles						1
O8 - Valider des solutions techniques							40 %
CO8.1	Paramétrer un logiciel de simulation mécanique pour obtenir les caractéristiques d'une loi d'entrée/sortie d'un mécanisme simple						1
							1

C08.2	Interpréter les résultats d'une simulation mécanique pour valider une solution ou modifier une pièce ou un mécanisme	Les scénarios de simulation sont identifiés				1
		Les paramètres influents sont identifiés				1
		L'interprétation des résultats de la simulation est pertinente				1
		Les modifications proposées sont cohérentes				1
C08.3	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures, interpréter les résultats	Le protocole d'essai est justifié et adapté à l'objectif				1
		Les observations et mesures sont méthodiquement menées et les incertitudes de mesures estimées				1
C08.4	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement mécanique avec un comportement réel	L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente				1
		Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés				1
		L'analyse des écarts est méthodique				1
		L'interprétation des résultats est cohérente				1
O9 - Gérer la vie du produit						
C09.1	Expérimenter des procédés pour caractériser les paramètres de transformation de la matière et leurs conséquences sur la définition et l'obtention de pièces	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés				1
		Des conséquences pertinentes sont identifiées				1
C09.2	Réaliser et valider un prototype obtenu par rapport à tout ou partie du cahier des charges initial	Le moyen de prototypage retenu d'une pièce est adapté à la partie du CDC à respecter				1
		Les caractéristiques à valider sont identifiées				1
		La corrélation des caractéristiques permet de valider le prototype par rapport au cahier des charges				1
C09.3	Intégrer les pièces prototypes dans le système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Les pièces prototypes s'insèrent dans le mécanisme				1
		Une procédure d'essai pertinente est définie				1
		L'essai est méthodiquement réalisé et le comportement du mécanisme relevé				1
		L'interprétation des résultats est cohérente				1
20 %						

Appréciations :

Note :

/ 20

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. Pour chaque objectif, au moins 50 % en poids des indicateurs doivent être évalués. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examinateur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 4

Baccalauréat technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable - Spécialité systèmes d'information et numérique

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation					Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin		non	0	1/3	2/3	3/3	40 %
C07.1	Décoder la notice technique d'un système, vérifier la conformité du fonctionnement						1
C07.2	Décoder le cahier des charges fonctionnel décrivant le besoin exprimé, identifier la fonction définie par un besoin exprimé, faire des mesures pour caractériser cette fonction et conclure sur sa conformité						1
C07.3	Exprimer le principe de fonctionnement d'un système à partir des diagrammes SysML pertinents. Repérer les constituants de la chaîne d'énergie et d'information						1
O8 - Valider des solutions techniques							40 %
C08.1	Rechercher et choisir une solution logicielle ou matérielle au regard de la définition d'un système						1
C08.2	Établir pour une fonction précédemment identifiée, un modèle de comportement à partir de mesures faites sur le système						1
C08.3	Traduire sous forme graphique l'architecture de la chaîne d'information identifiée pour un système et définir les paramètres d'utilisation du simulateur						1
C08.4	Identifier les variables simulées et mesurées sur un système pour valider le choix d'une solution						1

		Les paramètres du système simulé sont affinés pour réduire les écarts avec le système réel							1
		Les conditions de simulation sont argumentées pour valider le choix d'une solution							1
O9 - Gérer la vie du produit									
C09.1	Utiliser les outils adaptés pour planifier un projet (diagramme de Gantt, chemin critique, données économiques, réunions de projet)	Le cahier des charges fonctionnel est analysé et reformulé							1
		Les données économiques sont identifiées							1
		Les tâches du projet sont planifiées de manière cohérente							1
		La notice du système est correctement interprétée							1
C09.2	Installer, configurer et instrumenter un système réel. Mettre en œuvre la chaîne d'acquisition puis acquérir, traiter, transmettre et restituer l'information	Le système est installé et paramétré							1
		Les grandeurs caractéristiques sont identifiées et les appareils de mesure sont adaptés							1
		Les grandeurs sont acquises, traitées et transmises							1
		Les contraintes temporelles et fréquentielles sont respectées, l'information est restituée							1
C09.3	Rechercher des évolutions de constituants dans le cadre d'une démarche de veille technologique, analyser la structure d'un système pour intervenir sur les constituants dans le cadre d'une opération de maintenance	Les procédures adaptées d'intervention sur les constituants sont proposées							1
		L'intervention de maintenance sur le système est planifiée et la continuité de service assurée							1
		Le rapport d'intervention est établi							1
		Les diagrammes comportementaux sont correctement mis à jour							1
C09.4	Rechercher et choisir de nouveaux constituants d'un système (ou d'un projet finalisé) au regard d'évolutions technologiques, socio-économiques spécifiées dans un cahier des charges. Organiser le projet permettant de « maquetter » la solution choisie	Des constituants sont choisis et justifiés							1
		Le prototypage rapide de la solution est organisée							1

Appréciations :

Note ** :

/ 20

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. Pour chaque objectif, au moins 50 % en poids des indicateurs doivent être évalués. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 5**Baccalauréat technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable toutes spécialités**

Fiche d'évaluation présentation du projet

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation				Poids
O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable						20 %
CO1.1	Justifier les choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable	Le choix des matériaux et/ou des matériels est justifié, des critères d'écoconception sont pris en compte				1
CO1.2	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant	La structure matérielle et/ou informationnelle est correctement justifiée				1
O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants						15 %
CO2.1	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations	La justification des paramètres de confort et/ou la réponse apportée par le système aux contraintes de préservation de la santé et du respect de la sécurité sont explicitées				1
CO2.2	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie	Les flux et la forme de l'énergie et/ou de l'information sont décrits de façon qualitative				1
		Les caractéristiques d'entrées et de sorties des transformations ou des modulations sont correctement précisées				1
		L'analyse globale d'une chaîne (énergie, action, information) est correctement réalisée				1
		La relation entre une fonction, des solutions et leur impact environnemental ou sociétal est précisée				1
		Le compromis technico économique et/ou la prise en compte des normes et réglementations est expliqué				1

O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet						45 %
CO6.1	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	La description du principe ou de la solution est synthétique et correcte				1
CO6.2	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	La description du fonctionnement ou de l'exploitation du système est synthétique et correcte				1
CO6.3	Présenter et argumenter des démarches et des résultats	Le choix de la démarche retenue est argumenté				1
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise				1
O8 - Valider des solutions techniques						20 %
CO8.0	Justifier des éléments d'une solution technique et analyser les écarts par rapport au cahier des charges	Les solutions techniques envisagées sont correctement analysées au regard des résultats d'expérimentations et/ou de tests et/ou de simulations				2
		L'origine des écarts entre les résultats obtenus et les exigences du cahier des charges est correctement identifiée				1

100 %**Appréciations :****Note** :****/ 20****Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :**

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O1 vaut 4 points (soit 20 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 6**Baccalauréat technologique Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable toutes spécialités**

Fiche d'évaluation candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors-contrat

Nom du candidat :

Établissement :

Prénom du candidat :

Session :

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation				Poids
O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable		0	1/3	2/3	3/3	20 %
CO1.1	Justifier le choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable					1
CO1.2	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant					1
O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants						15 %
CO2.1	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations					1
CO2.2	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie					1

O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet						45 %
CO6.1	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	La description du principe ou de la solution est synthétique et correcte				1
CO6.2	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, diagrammes, etc.)				1
CO6.3	Présenter et argumenter des démarches et des résultats	La description du fonctionnement ou de l'exploitation du système est synthétique et correcte				1
		Le choix de la démarche retenue est argumenté				1
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise				1
O8 - Valider des solutions techniques						20 %
CO8.0	Justifier des éléments d'une solution technique et analyser les écarts par rapport au cahier des charges	Les solutions techniques envisagées sont correctement analysées au regard des résultats d'expérimentations et/ou de tests et/ou de simulations				2
		L'origine des écarts entre les résultats obtenus et les exigences du cahier des charges est correctement identifiée				1

100 %

Appréciations :

Note ** : / 20

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*) La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O1 vaut 4 points (soit 20 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite. La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

Annexe 7

Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve :

Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

Baccalauréat technologique série STI2D

Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Nom :

Établissement :

Prénom :

Session :

Objectifs de l'évaluation :

- Le candidat a bien compris et expliqué les enjeux du projet
- Il a bien cerné et su expliquer les enjeux techniques les plus importants à surmonter
- Il a su démontrer ses capacités à faire des choix justifiés d'architecture technique
- En cas de doute et de demande d'aide, il a su expliquer de manière intelligible tous les obstacles techniques qu'il a du mal à surmonter et formuler éventuellement des propositions de résolution de ces obstacles

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
O1 - Comprendre, identifier et présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1,5 points						
CO1	À partir du CDC du projet, identifier les besoins nécessitant une réflexion approfondie sur les enjeux techniques et/ou les impacts sociétaux. Justifier les contraintes d'ergonomie, et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant ainsi que les impacts d'une idée, d'une solution, d'un principe, ou d'un projet en termes de développement durable.	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
O2 - Présenter et expliquer une situation de contradiction technique à résoudre ou résolue et les protocoles d'expérimentation et de validation associés en LV1 - 2 points						
CO2	Identifier une situation de contradiction ou d'évolution technique, ses paramètres caractéristiques nécessitant la mise en œuvre d'une démarche de créativité ou de résolution de problèmes. Proposer et justifier des pistes de recherche de solutions techniques à l'aide d'outils méthodologiques et présenter les protocoles d'expérimentation et de validation	Le candidat a su identifier une situation de contradiction technique ou d'évolution technique à résoudre. Il a su proposer au moins deux pistes de solution et justifier les protocoles d'expérimentation permettant de les valider ou non				
O3 - Communiquer un état d'avancement prévisionnel ou réel du projet en LV1 - 1,5 points						
CO3.1	Décrire un état d'avancement d'une idée, d'un principe, d'une solution, d'un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter un principe de solution (schémas, modèle numérique, etc.)				
CO3.2	Décrire les tâches collectives et individuelles conduites et/ou à conduire	Le candidat a su présenter et justifier la conduite de projet choisie (tâches, ressources, délais)				
CO3.3	Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion, de recherche d'informations	Le candidat a su présenter et justifier au moins un protocole d'expérimentation, et/ou une démarche de recherche d'informations (brevets, etc.)				
O4 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
CO4	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
O5 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
CO5	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
O6 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
CO6	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés :

CO4	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pause et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
CO5	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
CO6	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note :
/ 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Annexe 8

Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve :

Présentation orale en langue vivante 1 du projet

Objectifs de l'évaluation :

- Convaincre le client du projet que la production présentée correspond bien aux besoins exprimés
- Identifier les éléments pertinents du cahier des charges importants aux yeux du client (qui peuvent être différents des enjeux techniques affrontés par le groupe projet)
- Présenter les éléments techniques de réponse aux points importants identifiés dans le cahier des charges (fonctions, performances)

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
O7- Présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1 point						
CO7	À partir du CDC, argumenter sur le bien-fondé des solutions techniques retenues d'un point de vue social et technique	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
O8 – Présenter et expliquer une solution technique retenue caractéristique d'une ou de performances recherchées en langue vivante 1 - 2 points						
CO8	Valider un principe, une solution, en présentant ou en mesurant la performance attendue obtenue par le biais d'une simulation, d'une maquette, d'un prototype	Le candidat a su présenter une solution technique. Il a su justifier les protocoles d'expérimentation permettant de la valider ou non				
O9 – Réaliser et utiliser des documents visuels lors d'une présentation de projet en langue vivante - 2 points						
CO9.1	Choisir le media de communication le plus pertinent (schémas, textes, modèles numériques, résultats d'expérimentations) pour l'information ciblée	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter les informations souhaitées				
CO9.2	Produire des documents visuels de qualité du point de vue scientifique et technique	Le candidat a su produire des documents visuels exempts de défauts scientifiques et techniques				
CO9.3	Veiller à la correction linguistique (grammaire, lexique, orthographe) et richesse linguistique (variété des structures, richesse et précision lexicale)	Le candidat a su enrichir les documents visuels d'un vocabulaire technique en respectant la correction linguistique				
O10 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
CO10	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
O11 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
CO11	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
O12 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
CO12	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés :

CO10	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
CO11	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
CO12	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Pour les candidats non-scolaires, la présente fiche est la seule établie pour l'ensemble de l'épreuve, qui est notée sur 20 points. En conséquence, le nombre de points maximum indiqué pour chaque compétence est multiplié par deux. Après l'emplacement réservé à la note, les examinateurs biffent la mention « / 10 » et indiquent « / 20 »

Annexe 9
Baccalauréat technologique, série STI2D

Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité

Fiche de validation du projet

Établissement :

Année scolaire :

Spécialité :

Nombre d'élèves concernés :

Nombre de groupes d'élèves :

Noms et prénoms des enseignants responsables :

La présente fiche est établie en vue de la validation des projets au niveau académique, en début d'année de classe terminale. Elle est complétée par un document précisant la répartition prévisionnelle des tâches collectives, individuelles et sous-traitées, par groupe d'élèves. Les groupes sont désignés par des lettres (A, B, C, etc.) et leur effectif est indiqué.

Le projet présenté est celui sur lequel est évalué le candidat dans le cadre de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité. Il est prévu pour être conduit en 70 heures environ.

Intitulé du projet :	
Origine de la proposition	
Énoncé général du besoin	Indiquer : - description du contexte dans lequel l'objet du projet va être intégré ; - fonctionnalités de cet objet ; - caractéristiques fonctionnelles et techniques.
Contraintes imposées au projet	Indiquer : - coût maximal ; - nature d'une ou des solutions techniques ou de familles de matériels, de constituants ou de composants ; - environnement.
Intitulé des parties du projet confiées à chaque groupe	
Énoncé du besoin pour la partie du projet confiée à chaque groupe	Indiquer : - caractéristiques fonctionnelles et techniques de la partie réalisée.
Production finale attendue	Indiquer : - documents de formalisation des solutions proposées ; - sous-ensemble fonctionnel d'un prototype, éléments d'une maquette réelle ou virtuelle ; - supports de communication.
Visa du chef d'établissement (nom, prénom, date et signature)	Visa du ou des IA-IPR (noms, prénoms, qualités, dates et signatures)

Personnels

Formation professionnelle

Création du label « campus des métiers et des qualifications »

NOR : MENE1417774D

décret n° 2014-1100 du 29-9-2014 - J.O. du 1-10-2014

MENESR - DGESCO A2-2

Vu code de l'éducation ; loi n° 2013-595 du 8-7-2013 ; décret n° 2013-539 du 25-6-2013 ; avis du CSE du 12-6-2014 ; avis du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie du 13-6-2014 ; avis du Cneser du 30-6-2014

Publics concernés : usagers et personnels du service public de l'éducation.

Objet : définition et modalités d'attribution du label « campus des métiers et des qualifications ».

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit, dans son rapport annexé, de valoriser l'enseignement professionnel, notamment par le développement de campus des métiers et des qualifications, permettant d'offrir, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'État et la région, une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel déterminé. Chaque campus se forme en effet dans un domaine d'activité bien identifié, pôle de compétitivité régional, soutenu par la région. Le décret crée le label « campus des métiers et des qualifications » qui est délivré à un réseau d'acteurs mettant en œuvre ce partenariat. Le réseau peut regrouper, par voie de convention, des lycées généraux, technologiques ou professionnels, des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation continue, des entreprises, des laboratoires de recherche. Il offre des conditions d'hébergement et de vie sociale.

Le label « campus des métiers et des qualifications » est attribué par les ministres chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'économie, après examen par un groupe d'experts et avis du Conseil national éducation-économie, à des projets présentés conjointement par le recteur d'académie, chancelier des universités, et le président du conseil régional, après consultation du conseil académique de l'éducation nationale et du comité de coordination régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Références : les articles du code de l'éducation, créés par le présent décret, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Article 1 - La section III intitulée « Les commissions professionnelles consultatives » du chapitre V du titre III du livre III de la partie réglementaire du code de l'éducation, est remplacée par les dispositions suivantes :

« Section III : Le label "campus des métiers et des qualifications" »

« Art. D. 335-33. - Le label "campus des métiers et des qualifications" permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, qui sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

« Le réseau auquel est attribué le label regroupe, par voie de convention, des établissements d'enseignement du second cycle du second degré, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation d'apprentis, des laboratoires de recherche, des organismes de formation continue, des entreprises et, le cas échéant, des associations à caractère sportif, culturel ou d'entraide. Dans sa gouvernance, il comprend au moins un établissement public local d'enseignement du second cycle du second degré et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, auxquels peuvent s'associer les parties précitées.

« Il offre un service d'hébergement et des activités associatives, culturelles et sportives.

« Les formations accueillent des élèves, des étudiants, des apprentis ou des stagiaires de la formation professionnelle.

« Art. D. 335-34. - Le recteur d'académie et le président du conseil régional proposent conjointement à la labellisation des projets de campus des métiers et des qualifications, après consultation du conseil académique de l'éducation

nationale et du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

« Le label "campus des métiers et des qualifications" est attribué après l'examen des projets de campus par un groupe d'experts et l'avis du Conseil national éducation-économie, au regard des dispositions de l'article D. 335-33 et du projet pédagogique, liant formation, recherche et développement économique.

« Il est délivré, pour une durée de quatre ans, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'économie. Cet arrêté fixe la liste des campus des métiers et des qualifications et précise l'intitulé de chacun. Cet intitulé doit comporter le secteur d'activité concerné, ainsi que, le cas échéant, la mention de la dimension internationale des formations.

« Le label peut être renouvelé dans les conditions définies aux alinéas précédents.

« Art. D. 335-35. - Le groupe d'experts est composé de deux présidents de conseil régional ou leur représentant, deux recteurs d'académie ou leur représentant, un représentant des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, un représentant de l'association des régions de France, deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale, un inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, deux représentants de la direction générale de l'enseignement scolaire, deux représentants de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, un représentant de la direction générale pour la recherche et l'innovation, deux représentants de la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services, deux représentants de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Le président est désigné par les ministres chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'économie ».

Article 2 - La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 septembre 2014

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Najat Vallaud-Belkacem

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
François Rebsamen

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Emmanuel Macron

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours externes, des concours externes spéciaux, des seconds concours internes, des seconds concours internes spéciaux et des troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles - session 2015

NOR : MENH1400559A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu arrêté interministériel du 19-4-2013 modifié, notamment article 9

Article 1 - Marie-Hélène Leloup, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité de français.

Article 2 - Marie Mégard, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité de mathématiques.

Article 3 - Les nominations des présidents de ces commissions nationales sont prononcées au titre de la session 2015.

Les sujets du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours sont choisis selon les dispositions de l'arrêté du 19 avril 2013 susvisé et arrêtés par le ministre sur proposition du président de chaque commission nationale.

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nomination

Président du jury du concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation - session 2015

NOR : MENH1400515A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 2012-1513 du 28-12-2012 ; arrêté du 28-12-2012 ; arrêté du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Christophe Kerrero, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires, ouvert au titre de la session 2015.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nomination

Président du jury du concours réservé de recrutement de conseillers d'orientation- psychologues - session 2015

NOR : MENH1400516A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 2012-1513 du 28-12-2012 ; arrêté du 28-12-2012 ; arrêté du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Jean-Pierre Bellier, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours réservé de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues stagiaires, ouvert au titre de la session 2015.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique et des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés des établissements d'enseignement privés sous contrat correspondants - session 2015

NOR : MENH1400517A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 2012-1513 du 28-12-2012 ; décret n° 2012-1512 du 28-12-2012 ; arrêté du 28-12-2012 ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique et des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section arts appliqués : option design

- Gisèle Coupert, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Section biotechnologies : option biochimie-génie biologique

- Françoise Guillet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section économie et gestion

- **option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

- **option marketing**

- **option comptabilité et finance**

- **option conception et gestion des systèmes d'information**

- Alain Henriet, inspecteur général de l'éducation nationale

Section hôtellerie-restauration

- **option production et ingénierie culinaires**

- Monsieur Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences et techniques médico-sociales

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option architecture et construction

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option ingénierie mécanique

- Monsieur Dominique Taraud, inspecteur général de l'éducation nationale

Sections diverses :

- **technologie**

- Norbert Perrot, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 2 - Les présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Sections diverses :

- **imagerie médicale**

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

- **art du bois**

- Gisèle Coupert, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

- **art du feu**

- Gisèle Coupert, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

- **art du livre**

- Gisèle Coupert, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Article 3 - Les présidents des jurys des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section biotechnologies : option santé-environnement

- Françoise Guillet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section esthétique et cosmétique

- Sabine Carotti, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nomination

Président du jury du concours réservé de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive et du concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2015

NOR : MENH1400518A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 2012-1513 du 28-12-2012 ; décret n° 2012-1512 du 28-12-2012 ; arrêté du 28-12-2012 ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Madame Michèle Jeanne-Rose, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente du jury du concours réservé de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive et du concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive, ouverts au titre de la session 2015.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général et des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2015

NOR : MENH1400519A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 2012-1513 du 28-12-2012 relatif ; décret n° 2012-1512 du 28-12-2012 ; arrêté du 28-12-2012 ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général et des concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section : arts plastiques

- Monsieur Michel Gravot, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section : documentation

- Monsieur Michel Reverchon-Billot, inspecteur général de l'éducation nationale

Section : éducation musicale et chant choral

- François Virot, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section : histoire et géographie

- Olivier Grenouilleau, inspecteur général de l'éducation nationale

Section langues vivantes étrangères

Allemand

- Norbert Biscons, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Anglais

- Monsieur Daniel Leclercq, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Chinois

- Monsieur Joël Bel Lassen, inspecteur général de l'éducation nationale

Espagnol

- Dolorès Beauvallet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Italien

- Elisabeth Linet, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Section : lettres classiques

- Anne Armand, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section : lettres modernes

- Renaud Feirreira de Oliveira, inspecteur général de l'éducation nationale

Section : mathématiques

- Monsieur Michel Bovani, inspecteur général de l'éducation nationale

Section : philosophie

- Madame Souâd Ayada, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section : sciences physiques et chimiques

- Nicolas Billy, inspecteur général de l'éducation nationale

Section : sciences de la vie et de la terre

- Monique Dupuis, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section : sciences économiques et sociales

- Marc Montoussé, inspecteur général de l'éducation nationale

Sections diverses

Enseignement religieux catholique

- Anne Strasser, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Article 2 - Les présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section langues régionales

Breton

- Ronan Le Coadic, professeur des universités

Section langues vivantes étrangères

Portugais, professeur des universités

- Monsieur Michel Pérez, inspecteur général de l'éducation nationale

Section diverses :

Coordination pédagogique et ingénierie de formation

- Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale

Braille

- Renaud Ferreira de Oliveira, inspecteur général de l'éducation nationale

Japonais

- Christian Galan, professeur des universités

Article 3 - Monique Ohana, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, est nommée présidente du concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général, option hébreu ouvert au titre de la session 2015.

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel et des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel des établissements d'enseignement privés sous contrat - session 2015

NOR : MENH1400520A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 2012-1513 du 28-12-2012 ; décret n° 2012-1512 du 28-12-2012 ; arrêté du 28-12-2012 ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel et des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section arts appliqués : design

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section biotechnologies : option santé - environnement

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option commerce et vente

- Jean-Michel Paguet, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option gestion et administration

- Jean-Michel Paguet, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option transport logistique

- Jean-Michel Paguet, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie chimique

- Yves Flammier, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section esthétique-cosmétique

- Fabienne Merriault, inspectrice de l'éducation nationale

Section génie civil : option équipements techniques-énergie

- Thierry Monin, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section génie électrique : option électronique

- Walter Di Pilla, inspecteur de l'éducation nationale

Section génie industriel : option bois

- Jean-Claude Perroux, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section génie industriel : option structures métalliques

- Denis Rosiau, inspecteur de l'éducation nationale

Section génie mécanique : option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier

- François Le Rest, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section hôtellerie-restauration : option organisation et production culinaire

- Monsieur Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : anglais-lettres

- Josiane Tomko, inspectrice de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : espagnol-lettres

- Monique Laffite, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Section lettres-histoire et géographie

- Olivier Barbarant, inspecteur général de l'éducation nationale

Section mathématiques-sciences physiques et chimiques

- Paul Couture, inspecteur de l'éducation nationale

Section sciences et techniques médico-sociales

- Muriel Murat, inspectrice de l'éducation nationale

Section bâtiment : option plâtrerie

- Samuel Viollin, inspecteur général de l'éducation nationale

Section prothèse dentaire

- Jacqueline Meiller, inspectrice de l'éducation nationale

Sections diverses

- armurerie

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Article 2 - Les présidents des jurys des examens professionnalisés réservés de recrutement de professeurs de lycée professionnel ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section génie civil : option topographie

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie civil : option construction et réalisation des ouvrages

- Thierry Kessenheimer, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section génie électrique : option électrotechnique et énergie

- Monsieur Claude Pojolat, inspecteur de l'éducation nationale

Section génie industriel : option matériaux souples

- Christel Izac, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Section génie industriel : option optique-lunetterie

- Monsieur Noël Morel, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale

Section génie industriel : option construction et réparation en carrosserie

- Arnaud Makoudi, inspecteur de l'éducation nationale

Section génie mécanique : option productique

- Yves Flammier, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section modelage mécanique

- Francis Audebert, inspecteur de l'éducation nationale

Section bâtiment : option peinture-revêtements

- David Pinaud, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section bâtiment : option carrelage mosaïque

- Didier Descomps, inspecteur de l'éducation nationale

Section industries graphiques

- Jean-Marc Desprez, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section conducteurs d'engins de travaux publics

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Section tapisserie, couture-décor

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section ébénisterie d'art

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section bijouterie

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section costumier de théâtre

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section arts du livre

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Sections diverses

Option cinéma et photographie

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Option horticulture

- Bernard Brault, inspecteur de l'éducation nationale

Option arts graphiques

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Option arts textiles

- Francis Council, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Option coordination pédagogique et ingénierie de formation

- Jean-Michel Rage, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 3 - Les présidents des jurys des examens professionnalisés réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section

Section métiers de l'alimentation : boulangerie

- Brigitte Le Brethon, inspectrice de l'éducation nationale

Sections diverses

Option maintenance des bateaux de plaisance

- Gilles Benhamou, inspecteur de l'éducation nationale

Option arts appliqués (métiers d'arts)

- Francis Counil, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours externes, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés - session 2015

NOR : MENH1400521A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu code de l'éducation, notamment articles R. 914-24 à R. 914-27 ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; arrêté du 28-12-2009 modifié ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs agrégés stagiaires de l'enseignement du second degré, ouverts au titre de la session de 2015, sont désignés ainsi qu'il suit :

Allemand

- Laurent Gautier, professeur des universités

Anglais

- Claire Charlot, professeure des universités

Arabe

- Joseph Dichy, professeur des universités

Arts : option arts appliqués

- Brigitte Flamand, inspectrice générale de l'éducation nationale

Arts : option arts plastiques

- Leszek Brogowski, professeur des universités

Biochimie-génie biologique

- Henri-Jean Boulouis, professeur des universités

Chinois

- Monsieur Joël Bel Lassen, inspecteur général de l'éducation nationale

Économie et gestion

- Monsieur Stéphane Onnée, professeur des universités

Éducation physique et sportive

- Carole Sève, inspectrice générale de l'éducation nationale

Espagnol

- Reynald Montaigu, inspecteur général de l'éducation nationale

Géographie

- François Louveaux, inspecteur général de l'éducation nationale

Grammaire

- Alain Blanc, professeur des universités

Histoire

- Yves Poncelet, inspecteur général de l'éducation nationale

Italien

- Gérard Vittori, professeur des universités

Langue et culture japonaises

- Anne Bayard-Sakai, professeure des universités

Néerlandais

- Kees Snoek, professeur des universités

Polonais

- Charles Zaremba, professeur des universités

Portugais

- Monsieur Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale

Russe

- Madame Gabrielle de Groër, inspectrice générale de l'éducation nationale

Lettres classiques

- François Roudaut, professeur des universités

Lettres modernes

- Paul Raucy, inspecteur général de l'éducation nationale

Mathématiques

- Charles Torossian, inspecteur général de l'éducation nationale

Musique

- Xavier Bisaro, professeur des universités

Philosophie

- Paul Mathias, inspecteur général de l'éducation nationale

Physique-chimie : option chimie

- Jean-Paul Chopart, professeur des universités

Physique-chimie : option physique

- Pierre Desbiolles, inspecteur général de l'éducation nationale

Sciences économiques et sociales

- Marc Montousse, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique

- Norbert Perrot, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique

- Samuel Viollin, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers

- François Gauer, professeur des universités

Sciences médico-sociales

- Françoise Guillet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Article 2 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs agrégés stagiaires de l'enseignement du second degré et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, ouverts au titre de la session de 2015, sont désignés ainsi qu'il suit :

Allemand

- Francis Goullier, inspecteur général de l'éducation nationale

Anglais

- Bertrand Richet, inspecteur général de l'éducation nationale

Arts : option arts plastiques

- Évelyne Toussaint, professeure des universités

Biochimie-génie biologique

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

Économie et gestion

- Alain Henriet, inspecteur général de l'éducation nationale

Éducation physique et sportive

- Bernard André, inspecteur général de l'éducation nationale

Espagnol

- Caroline Pascale, inspectrice générale de l'éducation nationale

Histoire et géographie

- Tristan Lecoq, inspecteur général de l'éducation nationale

Italien

- Davide Luglio, professeur des universités

Lettres classiques

- Anne Armand, inspectrice générale de l'éducation nationale

Lettres modernes

- Jean Ehrsam, inspecteur général de l'éducation nationale

Mathématiques

- Marc Rosso, professeur des universités

Musique

- Vincent Maestracci, inspecteur général de l'éducation nationale

Philosophie

- Paul Mathias, inspecteur général de l'éducation nationale

Physique-chimie

- Monsieur Dominique Obert, inspecteur général de l'éducation nationale

Sciences économiques et sociales

- Marc Pelletier, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique

- Monsieur Michel Rage, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique

- Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur : option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers

- Monsieur Dominique Rojat, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours externes, des troisièmes concours et des concours internes du Capes ainsi que des concours correspondants du Cafep, du troisième Cafep et du CAER - session 2015

NOR : MENH1400522A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-31 ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; arrêté du 19-4-2013 ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-Capes) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Allemand

- Francis Goullier, inspecteur général de l'éducation nationale

Anglais

- Antoine Mioche, inspecteur général de l'éducation nationale

Arts plastiques

- Christian Vieaux, inspecteur général de l'éducation nationale

Basque

- Charles Videgain, professeur des universités

Breton

- Ronan Le Coadic, professeur des universités

Catalan

- Monsieur Michel Bourret, professeur des universités

Documentation

- Didier Vin-Datiche, inspecteur général de l'éducation nationale

Éducation musicale et chant choral

- Vincent Maestracci, inspecteur général de l'éducation nationale

Espagnol

- Jacques Terrasa, professeur des universités

Histoire et géographie

- Vincent Duclert, inspecteur général de l'éducation nationale

Section lettres

- **option lettres classiques**

- **option lettres modernes**

- Bruno Blanckeman, professeur des universités

Mathématiques

- Monsieur Michel Bovani, inspecteur général de l'éducation nationale

Occitan-langue d'oc

- Jean Salles-Loustau, inspecteur général de l'éducation nationale

Philosophie

- Souâd Ayada, inspectrice générale de l'éducation nationale

Physique chimie

- Nicolas Billy, inspecteur général de l'éducation nationale

Sciences de la vie et de la Terre

- Brigitte Hazard, inspectrice générale de l'éducation nationale

Sciences économiques et sociales

- Gilles Ferréol, professeur des universités

Tahitien

- Sylvia Richaud, maître de conférences

Article 2 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Arabe

- Élisabeth Vauthier, professeure des universités

Italien

- Myriem Bouzaher, inspectrice générale de l'éducation nationale

Chinois

- Wenying Yin-Lefebvre, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Créole

- Jean-Claude Carpanin Marimoutou, professeur des universités

Langue corse

- Eugène Gherardi, professeur des universités

Langue des signes française

- Brigitte Garcia, professeure des universités

Article 3 - Les présidents des jurys des troisièmes concours de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) et des troisièmes concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (troisièmes Cafep-Capes) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Allemand

- Francis Goullier, inspecteur général de l'éducation nationale

Anglais

- Monsieur Frédéric Chotard, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Documentation

- Didier Vin-Datiche, inspecteur général de l'éducation nationale

Espagnol

- Jacques Terrasa, professeur des universités

Lettres : option lettres modernes

- Bruno Blanckeman, professeur des universités

Mathématiques

- Monsieur Michel Bovani, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 4 - Brigitte Garcia, professeure des universités est nommée présidente du jury du troisième concours de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) langue des signes française, ouvert au titre de la session 2015.

Article 5 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-Capes) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Allemand

- Fabienne Paulin Moulard, inspectrice générale de l'éducation nationale

Anglais

- Valérie Lacor, inspectrice générale de l'éducation nationale

Arts plastiques

- Jean-Yves Fuvel, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Documentation

- Didier Vin-Datiche, inspecteur général de l'éducation nationale

Éducation musicale et chant choral

- Valérie Morel, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Espagnol

- Yann Perron, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Italien

- Élisabetta Vianello-Frecenon, maître de conférences des universités

Histoire et géographie

- Olivier Pétré-Grenouilleau, inspecteur général de l'éducation nationale

Section lettres

- **option lettres classiques**

- **option lettres modernes**

- Anne Vibert, inspectrice générale de l'éducation nationale

Mathématiques

- Johan Yebbou, inspecteur général de l'éducation nationale

Philosophie

- Souad Ayada, inspectrice générale de l'éducation nationale

Physique chimie

- Anne-Marie Romulus, inspectrice générale de l'éducation nationale

Sciences de la vie et de la Terre

- Monique Dupuis, inspectrice générale de l'éducation nationale

Sciences économiques et sociales

- Philippe Deubel, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale

Article 6 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Néerlandais

- Dorian Cumps, maître de conférences

Portugais

- Anne-Dominique Valières, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Russe

- Catherine Nadin, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Article 7 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours externes et internes du Capet ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER - session 2015

NOR : MENH1400523A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 ; arrêté du 19-4-2013 modifié ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-Capet) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Arts appliqués :

- **option design**

- **option métiers d'arts**

- Gisèle Coupert, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Section biotechnologies : option biochimie-génie biologique

- Françoise Guillet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section biotechnologies : option santé-environnement

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option informatique et systèmes d'information

- Christine Gaubert-Macon, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section sciences et techniques médico-sociales

- Françoise Guillet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section sciences industrielles de l'ingénieur :

- **option architecture et construction**

- **option énergie**

- **option information et numérique**

- **option ingénierie mécanique**

- Norbert Perrot, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 2 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section économie et gestion : option communication, organisation et gestion des ressources humaines

- Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : comptabilité et finance

- Jean-Michel Paguet, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option marketing

- Miriam Bénac, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section hôtellerie restauration option sciences et technologies culinaires

- Monsieur Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation nationale

Section hôtellerie restauration option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration

- Francine Mathieu, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Article 3 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) et des concours d'accès à

l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de l'enseignement technique (CAER-Capet), correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section biotechnologies : option biochimie-génie biologique

- Isabelle Faller, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régional

Section économie et gestion : option communication, organisation et gestion des ressources humaines

- Anne Gasnier, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option marketing

- Pierre Vinard, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option comptabilité et finance

- Brigitte Le Brethon, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section hôtellerie restauration : option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration

- Pierre Villemain, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Section sciences et techniques médico-sociales

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 4 - Gisèle Coupert, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale est nommée présidente des jurys des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de l'enseignement technique (CAER-Capet) arts appliqués, option design et option métiers d'arts, ouverts au titre de la session 2015

Article 5 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours externes et internes du CAPLP ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER - session 2015

NOR : MENH1400524A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 ; arrêté du 19-4-2013 modifié ; arrêtés du 29-7-2014 ; propositions de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-CAPLP) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section arts appliqués :

- **option design**

- **option métiers d'arts**

- Francis Council, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Section biotechnologies : option santé - environnement

- Jean-Pascal Dumon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section biotechnologies : option biochimie-génie biologique

- Marie-Françoise Burg, inspectrice de l'éducation nationale

Section coiffure

- Marie-France Augy, inspectrice de l'éducation nationale

Section esthétique et cosmétique

- Fabienne Merriaux, inspectrice de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option commerce et vente

- Pierre Vinard, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option gestion et administration

- Didier Michel, inspecteur général de l'éducation nationale

Section économie et gestion : transport et logistique

- Pierre Vinard, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie mécanique : option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier

- Madame Pascale Costa, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section génie mécanique : option construction

- Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie mécanique : option maintenance des systèmes mécaniques automatisés

- Mohamed Baziz, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie électrique : option électrotechnique et énergie

- Monsieur Claude Bergmann, inspecteur général de l'éducation nationale

Section hôtellerie-restauration : option organisation et production culinaire

- Monsieur Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : allemand-lettres

- Jonas Erin, inspecteur général de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : anglais-lettres

- François Monnanteuil, inspecteur général de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : espagnol-lettres

- Monsieur Michel Berastegui, inspecteur d'académie- inspecteur pédagogique régionale

Section lettres-histoire et géographie

- Anne Vibert, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section mathématiques physique chimie

- Isabelle Moutoussamy, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section sciences et techniques médico-sociales

- Françoise Guillet, inspectrice générale de l'éducation nationale

Article 2 - Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section bâtiment : option peinture-revêtements

- Samuel Viollin, inspecteur général de l'éducation nationale

Section conducteurs routiers

- Mohamed Baziz, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie civil : option construction et économie

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie civil : option construction et réalisation des ouvrages

- Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie civil : option équipements techniques-énergie

- Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie industriel : option bois

- Monsieur Michel Rage, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie industriel : option matériaux souples

- Norbert Perrot, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie industriel : option structures métalliques

- Monsieur Michel Rage, inspecteur général de l'éducation nationale

Section réparation et revêtement en carrosserie

- Madame Pascale Costa, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section hôtellerie-restauration : option service et commercialisation

- Monsieur Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 3 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section arts appliqués :

- **option design**

- **option métiers d'arts**

- Francis Council, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Section biotechnologies : option santé - environnement

- Catherine Armagnac, inspectrice de l'éducation nationale

Section économie et gestion : option gestion et administration

- Jean-Michel Paguet, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie civil : option équipements techniques-énergie

- Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie civil : option construction et réalisation des ouvrages

- Thierry Kessenheimer, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Section génie électrique : option électrotechnique et énergie

- Jacques Madier, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Section génie industriel : option bois

- Philippe Taillard, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

Section génie industriel : option structures métalliques

- Monsieur Michel Rage, inspecteur général de l'éducation nationale

Section génie mécanique : option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier

- Madame Pascale Costa, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section lettres-histoire et géographie

- Olivier Barbarant, inspecteur général de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : anglais-lettres

- Marc Lewin, inspecteur de l'éducation nationale

Section langues vivantes-lettres : espagnol-lettres

- Monsieur Michel Martinez, inspecteur de l'éducation nationale

Section mathématiques physique chimie

- Anne Szymczak, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section hôtellerie-restauration : option organisation et production culinaire

- Laurence Adeline, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section hôtellerie-restauration : option service et commercialisation

- Laurence Adeline, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section sciences et techniques médico-sociales

- Madame Michèle Delomel, inspectrice de l'éducation nationale

Article 4 - David Pinaud, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé président du jury du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) bâtiment : option peinture-revêtements ouvert au titre de la session 2015.

Article 5 - Les présidents des jurys des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP) correspondants, ouverts au titre de la session 2015, sont nommés ainsi qu'il suit :

Section économie et gestion : option commerce et vente

- Miriam Benac, inspectrice générale de l'éducation nationale

Section coiffure

- Marie-Christine Battin, inspectrice de l'éducation nationale

Article 6 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys du concours externe du Capeps et Cafep correspondant et du concours interne du Capeps et CAER - session 2015

NOR : MENH1400525A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; arrêté du 19-4-2013 modifié ; arrêtés du 29-7-2014 ; proposition de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Valérie Debuchy, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente du jury du concours externe de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps) et du concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés du second degré sous contrat (Cafep-Capeps), ouverts au titre de la session 2015.

Article 2 - Madame Michèle Jeanne-Rose, inspectrice générale de l'éducation nationale, est nommée présidente du jury du concours interne de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive (Capeps) et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER-Capeps), ouverts au titre de la session 2015.

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours externe et interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) session 2015

NOR : MENH1400526A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 70-738 du 12-8-1970 ; arrêté du 19-4-2013 modifié ; arrêté du 29-7-2014 ; proposition de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Monsieur Joël Goyheneix, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires, ouvert au titre de la session 2015.

Article 2 - Didier Jouault, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires, ouvert au titre de la session 2015.

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Président des jurys des concours externe et interne de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues (Cop) à la session 2015

NOR : MENH1400527A

arrêté du 29-9-2014

MENESR - DGRH D1

Vu décret n° 91-290 du 20-3-1991 modifié ; arrêté du 20-3-1991 modifié ; arrêté du 29-7-2014 ; proposition de la directrice générale des ressources humaines

Article 1 - Jean-Pierre Bellier, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours externe de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues stagiaires, ouvert au titre de la session 2015.

Article 2 - Aziz Jellab, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé président du jury du concours interne de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues stagiaires, ouvert au titre de la session 2015.

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Nominations

Membres du jury de la classe toilettagé animalier de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE1400501S
décision du 30-9-2014
MENESR - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation, notamment article D. 338-19 ; arrêté du 27-12-2012 ; décision du 4-12-2013

Article 1 - La liste des membres du jury de la classe toilettagé animalier de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France figurant dans l'annexe de la décision susvisée du 4 décembre 2013 est remplacée par la liste jointe en annexe de la présente décision.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 30 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Groupe XVII : métiers du commerce et des services

Classe : toilettagé animalier

Laurence Perron, présidente
Christophe Chijou, vice-président
Martial Carre, meilleur ouvrier de France
Catherine Pierre
Laetitia Renoud Grappin
Mijo Klein
Marie-France Sequino

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents de jury de divers concours de recrutement et d'un examen professionnel d'avancement de grade dans certains corps de personnels administratifs, sociaux et de santé, au titre de l'année 2015

NOR : MENH1400508A

arrêté du 30-9-2014

MENESR - DGRH D5

Vu arrêtés du 26-6-2014

Article 1 - Éric Pimmel, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommé président du jury du concours interne et du concours réservé pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouverts au titre de l'année 2015.

Article 2 - Patrick Allal, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouvert au titre de l'année 2015.

Article 3 - Patrice Blemont, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommé président du jury du concours de droit commun et du concours réservé de recrutement de médecins de l'éducation nationale, ouverts au titre de l'année 2015.

Article 4 - Françoise Boutet-Waiss, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommée présidente du jury du concours de recrutement de conseillers techniques de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouvert au titre de l'année 2015.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 30 septembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,

Le chef de service

Adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe Santana